ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

MUFG Securities (Europe) N.V.
Membre de MUFG, un groupe financier mondial

2022 Mitsubishi UFJ Financial Group

Table des matières

Table des matières **Error! Bookmark not defined.**
Lettre du président du conseil de surveillance **Error! Bookmark not defined.**
Rapport des administrateurs **Error! Bookmark not defined.**
Politiques commerciales et de gestion des risques **Error! Bookmark not defined.**
États financiers **Error! Bookmark not defined.**
Compte de résultat **Error! Bookmark not defined.**
État de la situation financière **Error! Bookmark not defined.**
État des variations des capitaux propres **Error! Bookmark not defined.**
Tableau des flux de trésorerie **Error! Bookmark not defined.**
Notes sur les états financiers **Error! Bookmark not defined.**
Approbation des états financiers **Error! Bookmark not defined.**
Autres informations **Error! Bookmark not defined.**

Lettre du président du conseil de surveillance

Le 22 mars 2018, MUFG Securities (Europe) N.V. (« MUS(EU) » / la « Société ») a été constituée et enregistrée à Amsterdam, aux Pays-Bas. MUS(EU) est une filiale à part entière de MUFG Securities EMEA plc (« MUS(EMEA) ») basée à Londres.

MUS(EU) fournit des services d'investissement et exerce des activités d'investissement au sens de la loi néerlandaise sur la surveillance financière (Wet op het financieel toezicht). En particulier, la Société fournit des solutions aux clients sur les marchés primaires et secondaires et négocie activement des produits à revenu fixe. Le groupe de clients comprend des établissements financiers, des entreprises et des banques centrales européens. La Société s'occupe principalement de ce groupe de clients à partir de sa base d'Amsterdam et exploite également une succursale à Paris.

MUS(EU) a reçu de la Banque centrale européenne (« BCE ») un agrément d'établissement de crédit aux Pays-Bas le 31 octobre 2022 et a été ajoutée au registre des établissements de crédit par la Banque centrale des Pays-Bas (DNB) le 1er novembre 2022. Par conséquent, l'entité est de facto un établissement de crédit depuis le 1er novembre 2022.

Le conseil de surveillance tient à exprimer sa sincère gratitude au conseil d'administration et à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur esprit d'équipe au cours d'une période de défis de taille et de fortes incertitudes.

Amsterdam, le 13 avril 2023

M. Wietze Reehoorn, président du conseil de surveillance

MUFG Securities (Europe) N.V.
World Trade Center, Tower H, 11th floor
Zuidplein 98
1077 XV Amsterdam
Les Pays-Bas
+31 20 7990 200
Numéro d'inscription à la chambre de commerce : 71213376

Rapport des administrateurs

Le rapport des administrateurs est établi par le conseil d'administration conformément au titre 9, livre 2 du droit civil néerlandais. Les références au conseil d'administration (« le Conseil ») dans le présent document renvoient au conseil d'administration.

Contexte

MUS(EU) est la filiale européenne des marchés des capitaux de MUFG Securities EMEA plc, qui est la filiale internationale des marchés des capitaux de Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co. Ltd. (« MUSHD »). La société de portefeuille ultime de MUSHD et MUS(EMEA) est Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. (« MUFG »).

Après le résultat du référendum britannique sur l'adhésion à l'Union européenne (« Brexit »), MUS(EMEA) a procédé à une évaluation et à un examen actif de l'impact du Brexit sur sa capacité à continuer à servir les clients domiciliés dans l'Espace économique européen ("E.E.A."). Afin de continuer à fournir sa prestation de services à ces clients de l'Espace économique européen (EEE), MUS(EMEA) a créé la filiale à part entière MUS(EU) le 22 mars 2018. MUS(EU), notamment sa succursale parisienne, sont indispensables pour la poursuite des services de MUFG aux clients dans tout l'EEE.

MUS(EU) a reçu de la Banque centrale européenne (« BCE ») un agrément d'établissement de crédit aux Pays-Bas le 31 octobre 2022 et a été ajoutée au registre des établissements de crédit par la Banque centrale des Pays Bas, De Nederlandsche Bank (« DNB ») le 1er novembre 2022. Par conséquent, l'entité est de facto un établissement de crédit depuis le 1er novembre 2022.

Activités principales

MUS(EU) fournit des solutions aux clients sur les marchés primaires (capitaux d'emprunt) et secondaires - principalement des obligations, des accords de rachat et des produits dérivés. Le groupe de clients comprend des contreparties professionnelles et éligibles telles que des établissements financiers et de grandes entreprises.

Les activités principales de la Société demeurent largement cohérentes avec celles présentées dans les états financiers du précédent exercice.

La Société finance ce groupe de clients à partir de son siège social à Amsterdam et de sa succursale à Paris.

Résultats

Le bénéfice de l'exercice comptable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, après impôts, s'est élevé à 3,1 millions € (exercice clôturé le 31 décembre 2021 : 10,9 millions €). L'assemblée générale des actionnaires détermine l'affectation de ce bénéfice. Les résultats sont présentés à la page 27.

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et au droit civil et au droit des sociétés néerlandais.

Compte rendu d'activité, développement futur et stratégie

La Société a enregistré un bénéfice d'exploitation total de 38,0 millions € (période se terminant le 31 décembre 2021 : 48,3 millions €) au cours de l'exercice 2022. Les sources de recettes témoignent de l'étendue de l'activité et de l'offre aux clients à l'échelle de la Société, avec des recettes notables dans les secteurs d'activité primaires et secondaires (notamment les recettes provenant des frais de service liés aux accords de services intergroupes en place entre MUS(EMEA) et MUS(EU)).

Les résultats sur l'ensemble de l'exercice 2022 tiennent compte d'un environnement commercial difficile. La forte volatilité des marchés, associée à une faible liquidité et à la frilosité des investisseurs, a freiné l'élan des recettes. De plus, l'incertitude générale liée au conflit en cours en Ukraine ainsi que la hausse de l'inflation ont limité les flux de clients et accru la pression sur notre prix de base. La volatilité du marché a en outre augmenté les valeurs actuelles de nos produits dérivés figurant dans l'état de la situation financière, en majorant les soldes de l'actif et du passif.

Malgré ces difficultés, l'entité reste rentable et constitue une source de recettes significative pour le groupe MUFG, essentielle pour soutenir un éventail de produits diversifiés dans plusieurs devises et destinés à une clientèle institutionnelle mondiale. En outre, la bonne santé financière de la Société demeure solide, notamment nos outils de mesure du capital et des liquidités qui restent supérieurs aux exigences réglementaires. La direction reste optimiste et considère que bon nombre des défis actuels sont spécifiques à 2022.

Les soldes des dépenses ont augmenté par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la hausse des refacturations du groupe, notamment les recouvrements des frais par les entités apparentées où la Société est le bénéficiaire économique des gains d'échanges. Les charges à payer au titre des rémunérations ont été ajustées en fonction des besoins afin de récompenser de manière adéquate les performances, tout en notant que la Société maintient une gouvernance solide en matière de rémunération, avec un report approprié des primes de performance. La Société reste axée sur le contrôle des coûts, avec un suivi approprié des dépenses, ainsi que sur le redimensionnement et le repositionnement de notre base de ressources.

La collaboration et l'intégration avec d'autres entités au sein du réseau MUS(EMEA) et de la MUFG Bank sont des éléments essentiels qui nous permettent d'offrir des solutions complètes à nos clients. Ces solutions comprennent l'origination, la structuration et la distribution de nos principaux produits de banque d'affaires et de titres, ce qui fait de MUFG un partenaire financier clef pour nos clients.

Les résultats en termes de recettes ont été obtenus tout en maintenant le montant du risque (« MdR ») dans les limites internes fixées par le Conseil (voir page 17). Ces outils de mesure tiennent compte de la priorité accordée par la direction aux recettes générées par les clients et à la prise de risque ciblée, avec un déploiement de capital et une gestion des risques associés appliqués le cas échéant (voir page 16).

La Société gère et surveille son assise financière afin de s'assurer qu'elle est suffisante pour soutenir les plans d'affaires futurs, son appétit pour le risque et pour répondre aux exigences réglementaires. L'agenda réglementaire continue d'évoluer et la Société reste bien positionnée pour réagir aux changements tout en maintenant une solide culture de service à la clientèle.

Conformément aux principales réglementations, en particulier les exigences de Bâle III en matière de ratio de levier financier, la direction a adopté un cadre de contraintes basées sur le levier financier qui tient compte des normes du secteur et de l'état de la situation financière de grande qualité et liquide de la Société. Les exigences en matière de ratio de levier financier sont contraignantes pour la Société depuis juin 2021. L'impact sur la rentabilité est atténué par une approche sélective du déploiement de la capacité disponible et par la recherche de l'efficacité. Le ratio de levier financier à la clôture de 2022 était de 7,2 % (2021 : 7,0 %).

De Nederlandsche Bank (« DNB »), la Banque centrale néerlandaise, a notifié à la Société qu'en conséquence du règlement sur applicable aux entreprises d'investissement (« IFR ») / de la directive sur les entreprises d'investissement (« IFD »), MUS(EU) doit être classée dans la catégorie des établissements de crédit en raison de la taille du groupe MUFG en Europe. MUS(EU) a officiellement soumis la demande d'agrément bancaire abrégée en novembre 2021.
Dans le cadre de la procédure de demande d'agrément, MUS(EU) a apporté un certain nombre de modifications à son modèle d'exploitation :

- une structure de conseil à deux niveaux a été mise en place ;
- la présentation de rapports mensuels sur les liquidités à la DNB a débuté en juillet/août 2021 ;
- la présentation trimestrielle des déclarations à la DNB ;
- l'ajustement de la structure de gestion de MUS(EU) ;
- les activités commerciales éthiques : les politiques révisées ont été communiquées à la DNB.

MUS(EU) a reçu de la BCE un agrément d'établissement de crédit aux Pays-Bas le 31 octobre 2022 et a été ajoutée au registre des établissements de crédit par la DNB le 1er novembre 2022. Par conséquent, l'entité est de facto un établissement de crédit depuis le 1er novembre 2022.

Perspectives d'avenir

La direction demeure optimiste, car la Société continue de progresser par rapport à ses objectifs stratégiques, tels qu'ils sont décrits dans les plans d'affaires internes à moyen terme. La direction continue d'identifier les opportunités de tirer parti de la force de la franchise mondiale de MUFG tout en utilisant efficacement le capital, l'infrastructure et les ressources en personnel de la Société dans le cadre de paramètres définis. L'approfondissement des relations avec nos principaux clients et l'accent mis sur l'élargissement de la couverture des clients dans l'ensemble du réseau MUFG jettent des bases solides pour la croissance continue et la viabilité du modèle d'entreprise.

La Société reste attachée à la politique environnementale et sociale de MUFG, dont l'intégration et la définition sont susceptibles d'influer sur nos activités à l'avenir.

Le Conseil surveille les résultats de la Société en se référant à divers outils de mesure clefs basés sur les performances et les risques, notamment :

- l'outil de mesure des recettes : le revenu d'exploitation total de 38,0 millions € (la période se terminant le 31 décembre 2021 : 48,3 millions €), l'accent étant mis sur la qualité des bénéfices et le suivi des plans de recettes ;
- l'outil de mesure de l'efficacité : dépenses d'exploitation totales en pourcentage du revenu d'exploitation total de 89 % (la période se terminant le 31 décembre 2021 : 69 %), l'accent étant mis sur un déploiement efficace des coûts ;
- l'outil de mesure de la rentabilité : le rendement des capitaux propres (« RCP »), calculé comme le bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société (voir page 25), divisé par la moyenne des capitaux propres d'ouverture et de clôture, est de 1,4 % (période se terminant le 31 décembre 2021 : 4,8 %), l'accent étant mis sur l'optimisation du RCP dans l'intérêt du rendement pour l'actionnaire ;
- l'outil de mesure du capital : les exigences totales en matière de capital basées sur les exigences du pilier 1 de 35 millions € (la période se terminant le 31 décembre 2021 : 28 millions €), l'accent étant mis sur l'optimisation de la répartition des capitaux et les facteurs d'exigences ;
- l'outil de mesure du risque : le montant du risque total (« MdR »), tel que défini au paragraphe Gestion des activités et des risques, de 38 300 € sur la base d'un niveau de confiance de 95 % (la période se terminant le 31 décembre 2021 : 6 000 € sur la base d'un niveau de confiance de 95 %), l'accent étant mis sur le suivi du MdR.

La Société a été constituée dans le but de continuer à fournir sa prestation de services aux clients domiciliés dans l'EEE et n'a donc pas exercé ses activités de recherche et de développement au cours de l'année 2022. Il n'est pas prévu qu'elle le fasse à l'avenir.

Défis et incertitudes

La Société est confrontée à un certain nombre de défis et d'incertitudes dans le cadre normal de ses activités. Les risques opérationnels sont inhérents aux activités de la Société. Les autres incertitudes auxquelles la Société est confrontée dans le cadre de ses activités comprennent : les risques de liquidité, de financement, de crédit et de marché ; l'évaluation des actifs et des passifs financiers sur des marchés volatils ; l'exposition aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ; les modifications des règles réglementaires et des exigences en matière de capital réglementaire.

Après la période de transition qui s'est achevée le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne, et il est clair que la situation politique et donc les perspectives du marché sont quelque peu incertaines. La direction a étudié et continue d'étudier activement l'impact du Brexit sur l'entreprise et la gérera en conséquence. MUS(EU) est au cœur de la stratégie de MUFG qui consiste à continuer à fournir sa prestation de services aux clients domiciliés dans l'Espace économique européen. Les novations de portefeuilles de produits dérivés sont facilitées conformément aux demandes des clients. La planification des activités attendues pour MUS (EU) ne tient pas compte des effets négatifs importants du Brexit.

En outre, les réglementations de l'UE relatives à l'entreprise mère intermédiaire (« EMI ») peuvent avoir un impact sur la stratégie commerciale. La réglementation relative à l'EMI pourrait avoir un impact sur la taille du bilan combiné de toutes les entités européennes de MUFG et sur le montant de la capacité allouée par MUFG à la Société. La disponibilité de la capacité du bilan est un facteur clé qui soutient les résultats des recettes provenant des activités de négoce.
Les entreprises de services financiers, dont MUFG, ont transféré leurs activités de taux interbancaires offerts (« TIO ») vers des taux alternatifs appropriés pour tous les clients concernés. Cette transition est le fruit d'un travail approfondi avec des groupes de l'industrie et d'un engagement auprès de nos clients pour soutenir les délais réglementaires de transition. Le processus de transition a nécessité, entre autres, la mise au point d'une infrastructure pour saisir les nouveaux taux dans les délais impartis, une communication importante avec les clients ainsi que la modification des accords juridiques. La communication avec les clients a consisté à les informer des principales évolutions de la transition vers le TIO, notamment en suivant l'adhésion de MUFG au protocole de l'Association internationale des swaps et dérivé (ISDA) pendant le processus de dépôt en compte bloqué et en soulignant l'importance du protocole de l'ISDA pour la certitude contractuelle. La Société s'est en outre pleinement engagée auprès des adhérents centraux lorsque la transition des contrats compensés de manière centralisée a suivi une approche standardisée. Les efforts de transition devraient se poursuivre, étant donné que certaines échéances en USD continueront d'être publiées jusqu'en juin 2023.

La direction est convaincue que la Société parviendra à satisfaire aux exigences de transition restantes pour les clients dans les délais impartis et qu'elle veillera à ce que les risques importants soient atténués de manière appropriée.

Événements mondiaux : Coronavirus et conflit en Ukraine
Des événements mondiaux récents, tels que l'épidémie persistante et généralisée du nouveau coronavirus 2019 (« COVID-19 ») et le conflit en Ukraine, ont eu des répercussions importantes et négatives sur les activités économiques mondiales et les marchés financiers dans le monde entier. Cela a directement contribué à la volatilité et à l'incertitude sur les marchés financiers mondiaux au sein desquels la Société opère. L'ampleur de ces conséquences négatives et leur impact sur la performance financière de la Société sont actuellement incertains. Les résultats de décembre 2022 comprennent des estimations de l'impact potentiel sur les évaluations d'actifs dans le cadre de notre approche standard de l'évaluation des positions négociées. La mesure du capital et de la liquidité sont restées supérieures aux minimums réglementaires requis tout au long de cette période de forte volatilité.

La direction continue de suivre les actualités des marchés régionaux et mondiaux en ce qui concerne le COVID-19, et reste en contact avec la direction du groupe MUFG et nos organismes de réglementation, le cas échéant. À ce jour, la Société n'a connu qu'une perturbation limitée de ses activités, voire aucune, et elle réagira en conséquence si la situation devait évoluer. Le travail à distance, associé au maintien efficace et continu des processus de gestion des risques et des contrôles internes, nous a permis de continuer à être au service de nos clients. Conformément aux conseils du gouvernement, la Société a lancé un programme de retour au bureau au cours de l'année 2022, le personnel travaillant actuellement dans un cadre hybride. La Société n'a pas directement profité des programmes ou initiatives des pouvoirs publics visant à atténuer les conséquences financières de la pandémie.
Le conflit ukrainien en cours en Europe de l'Est fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation par la direction. L'analyse de l'exposition au mois de décembre 2022 confirme que la Société n'est pas directement exposée à la Fédération de Russie et à l'Ukraine. En outre, les limites par pays ont été modifiées, des forums sur les risques ont été mis en place et le personnel concerné a été mobilisé, le cas échéant, afin de réagir à tout risque émergent.

Code bancaire néerlandais

Le code bancaire néerlandais définit les principes que les banques ayant un siège social aux Pays-Bas doivent respecter en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, d'audit et de rémunération.
La Société veille à se conformer au code bancaire et a satisfait à la plupart des exigences. Toutes les questions importantes abordées dans le code bancaire et les règles et les réglementations similaires sont abordées lors des réunions, notamment la gestion des risques (en particulier le risque de crédit et le provisionnement), la conformité, l'audit et le cadre de contrôle interne, la rémunération et le processus d'approbation des nouveaux produits. Les exigences suivantes n'ont pas encore été entièrement satisfaites :

- 3.2.3 Chaque membre du conseil d'administration signe une déclaration de conduite morale et éthique.

Continuité de l'exploitation

Compte tenu de ce qui précède, notamment la rentabilité future attendue, comme le montrent les plans d'affaires, l'adéquation du capital et la disponibilité du financement, ainsi que le fait que la Société continue à revêtir une importance stratégique pour MUS(EMEA) et MUSHD, le Conseil estime qu'il est raisonnable de supposer que la Société disposera de

ressources adéquates ou recevra de futures injections de capital du groupe MUFG, en cas de besoin, pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. En conséquence, les états financiers ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation.

Gestion des risques et mesures de contrôle interne

Le Conseil est chargé en dernier ressort du maintien d'une gestion efficace des risques, qui comprend la structure de gouvernance des risques de la Société, le système de contrôle interne de la Société et l'approche de l'audit interne de la Société. Les activités de gestion des risques et de contrôle interne sont effectuées périodiquement par la personne désignée au sein de la Société, sous la supervision du Conseil. Le Conseil a mis en place des politiques de risque et des déclarations d'appétit pour le risque sur la base des politiques en matière de risque approuvées et des déclarations d'appétit pour le risque de sa société mère MUS (EMEA). Toutes les politiques sont approuvées par le Conseil.

Conformément à son mandat, le comité de gestion des risques (« CGR ») a été créé pour assurer la supervision et la coordination journalières des fonctions de gestion des risques de la Société conformément aux limites, à la stratégie et au plan d'affaires approuvés par le Conseil. Le CGR transmet au Conseil toutes les questions nécessitant une approbation. Le directeur des risques et des finances (« DRF ») et le Conseil ont les pleins pouvoirs et sont habilités à prendre des décisions sur toutes les questions en matière de risque affectant la Société, à l'exception des questions soumises à l'approbation du Conseil. L'objectif principal du CGR est de préserver la situation financière et les performances de l'entreprise en évaluant les risques importants découlant des activités de l'entreprise et en veillant à ce que ces risques soient activement gérés à la lumière des conditions du marché. L'accent sera mis sur le marché, le crédit, les risques opérationnels, la liquidité et la gestion du capital.

De plus, le DRF a créé un Service de gestion des risques au sein de l'Unité des risques, pour la gestion globale des risques spécifiques au sein de la Société. L'Unité des risques de MUS(EU) est soutenue par les Services de gestion des risques de MUS(EMEA). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux risques gérés par le CGR au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Les risques identifiés par la direction sont classés dans les catégories de risques importants de la Société ci-dessous :

Risque stratégique : l'objectif de la direction est de gérer la volatilité des bénéfices et la consommation de capital afin de fournir à la Société une source de bénéfices stables, durables et diversifiés. Les risques clés et émergents pour cette catégorie de risques importants sont les suivants :
- les impacts politiques par le biais de négociations étendues sur les services financiers après le Brexit ;
- l'influence réglementaire par le biais d'une supervision et d'un contrôle renforcés.

Risque opérationnel : l'objectif de la direction est de gérer le risque opérationnel de manière à ce que les incidents opérationnels n'entravent pas de manière significative l'activité de l'entreprise et que le profil de risque opérationnel soit propice au soutien d'opérations de marché stables et efficaces. Les principaux risques et les risques émergents pour cette catégorie de risques importants sont les suivants :
- externalisation - incapacité à gérer efficacement les services externalisés ;
- traitement des transactions ;
- résilience opérationnelle.

Risque de conformité : l'objectif de la direction est de gérer le risque de conformité afin de réduire au minimum la possibilité de violations de la conformité en agissant de bonne foi et en faisant preuve d'une diligence raisonnable. Lorsque notre comportement n'est pas à la hauteur des normes exigées, la direction prend des mesures avec l'urgence, l'intégrité et l'obligation de rendre des comptes qui s'imposent. Les principaux risques et les risques émergents pour cette catégorie de risques importants sont les suivants :
- externalisation de la connaissance du client / de la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- externalisation du contrôle des sanctions.

Risque lié à la conduite : notre objectif est de nous conduire à tout moment d'une manière conforme à notre culture et à nos principes en matière de risque, en plaçant les besoins de nos clients et l'intégrité des marchés au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nous maintiendrons des contrôles et des procédures appropriés qui soutiennent la conduite efficiente et efficace des marchés auxquels la Société participe et qui protègent les intérêts de nos clients et des autres parties prenantes. Les principaux risques et les risques émergents pour cette catégorie de risques importants sont les suivants :
- manipulation de marché ;
- lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et concurrence.

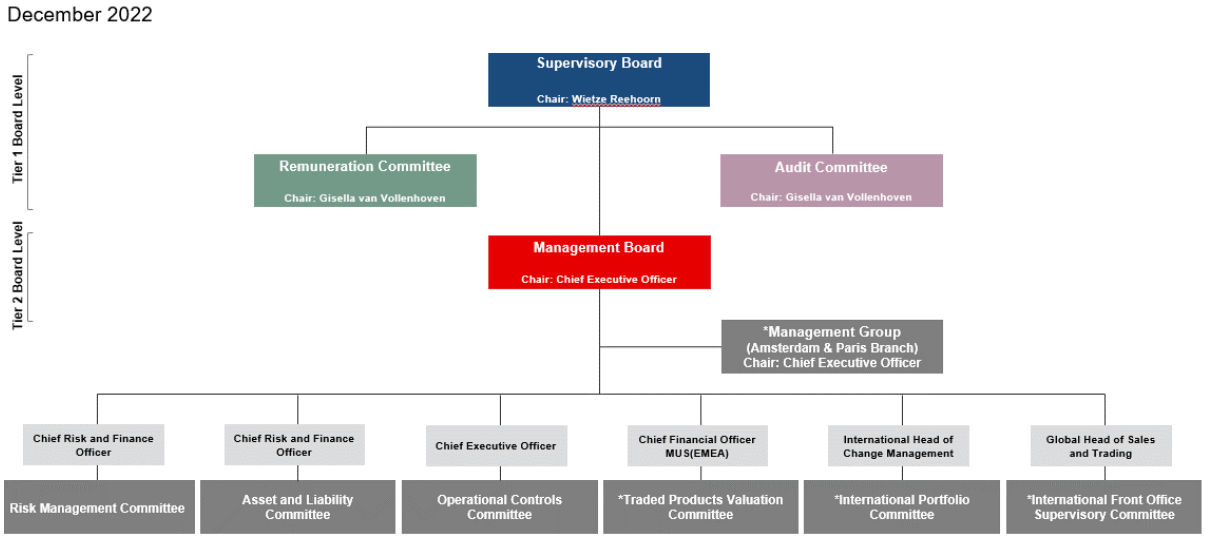
La Société dispose d'un code de conduite, d'un cadre de gouvernance d'entreprise et de politiques liées à la gouvernance, telles qu'une politique de dénonciation des abus et des règles en matière de délit d'initié, qui s'appliquent à tous les employés et autres personnes travaillant avec la Société. Le code de conduite du groupe MUFG définit les principes de conduite les plus essentiels attendus des employés dans leurs activités quotidiennes, afin de les sensibiliser davantage aux risques et de mieux répondre aux attentes énoncées dans les règles et les directives externes. Les employés sont tenus de suivre une formation en ligne annuelle et d'attester de leur adhésion au code de conduite mondial de MUFG.

Risque financier : les risques financiers sont divisés en quatre catégories de risques importants : risque de crédit, risque de marché, risque de capital et risque de liquidité. Les classes de risques financiers importants sont surveillées par le CGR en combinaison avec les autres catégories de risques.

Utilisation d'instruments financiers et gestion des risques

La Société négocie principalement des obligations, des accords de rachat et des produits dérivés. Les informations concernant l'utilisation des instruments financiers sont incluses dans les politiques commerciales et de gestion des risques aux pages 16 à 24.

La structure interne de la Société



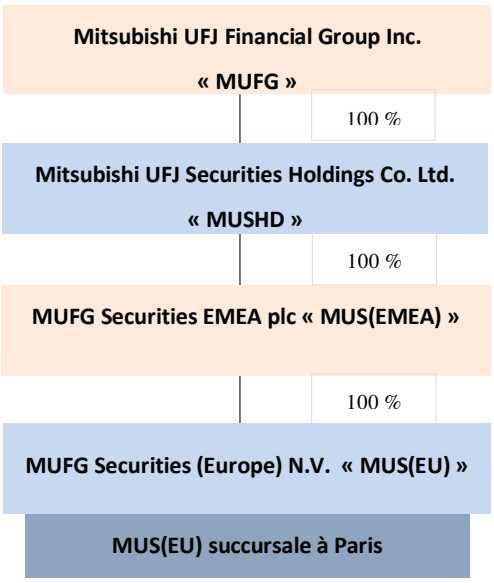
Structure à deux niveaux du Conseil de la Société

Jusqu'au 1er octobre 2021, la Société a maintenu une structure de conseil d'administration unitaire, composée d'administrateurs exécutifs et d'administrateurs non exécutifs tels que définis dans l'acte constitutif de la Société. Le président du Conseil unitaire était nommé par le Conseil parmi les administrateurs non exécutifs.

À compter du 1er octobre 2021, la Société a modifié l'acte constitutif pour tenir compte de la mise en place d'une structure de conseil à deux niveaux. Cette structure à deux niveaux se compose d'un conseil d'administration, qui comprend deux membres ou plus, et d'un conseil de surveillance, qui comprend trois personnes ou plus, dont la moitié au moins sont des membres indépendants du conseil de surveillance, les membres et le président étant déterminés par l'assemblée générale.

Chaque membre du Conseil à deux niveaux est chargé de la bonne exécution des tâches qui lui sont assignées et doit agir dans l'intérêt supérieur de la Société, notamment ses activités et ses parties prenantes telles que les clients, les employés et l'actionnaire.

La structure de l'actionnariat de la Société est présentée dans le diagramme ci-dessous :



Membres du Conseil à deux niveaux

Membres indépendants non exécutifs du conseil de surveillance

Les administrateurs au cours de l'année étaient les suivants :

Wietze Reehoorn	président (administrateur non exécutif indépendant) (nommé le 1er octobre 2021)
Gisella van Vollenhoven	administratrice non exécutive indépendante (nommée le 1er octobre 2021)
Colleen Frances Stack	administrateur non exécutive du groupe (nommée le 1er octobre 2021)

Membres du conseil d'administration exécutif

Les administrateurs au cours de l'année étaient les suivants :

Yashima Akanuma	membre exécutif et directeur général (nommé le 29 juillet 2019 et a démissionné le 23 novembre 2022)
Yuji Tokuhiro	membre exécutif et directeur général (nommé le 23 novembre 2022)
Jeffrey Wayne Simmons	membre exécutif (nommé le 17 juillet 2018)

Les biographies de chacun des administrateurs au cours de l'exercice 2022 se trouvent ci-dessous.

Yashima Akanuma Membre exécutif et directeur général Nomination : 29 juillet 2019 Démission : 23 novembre 2022	**Compétences et expériences** : M. Akanuma a 29 ans d'expériences sur les marchés mondiaux au sein de MUFG et y a occupé des postes de responsabilité dans les domaines des produits structurés, des matières premières, du crédit, des produits dérivés et des marchés de capitaux. Nommé tout récemment directeur général de MUFG Securities Asia (Singapore), M. Akanuma a rejoint l'entreprise de Singapour en 2014 et a contribué à établir des relations positives avec les organismes de réglementation locaux pour les opérations sur titres et a renforcé les partenariats de travail avec toutes les parties de MUFG dans la région Asie. **Autres nominations :** • néant.
Yuji Tokuhiro Membre exécutif et directeur général Nomination : 23 novembre 2022	**Compétences et expérience**s : M. Tokuhiro possède une vaste expérience dans le domaine des opérations sur titres. Il vient de New York, où il était directeur général adjoint de MUFG Securities Americas Inc. Il a également occupé des postes de haut niveau dans les départements de Planification et Finance à New York et à Tokyo. Yuji est titulaire d'un diplôme d'économie de l'université Hitotsubashi et a été chercheur invité à la Haas School of Business de l'université de Californie à Berkeley. **Autres nominations :** • néant.
Jeffrey Wayne Simmons Membre exécutif Nommé le 17 juillet 2018	**Compétences et expériences** : M. Simmons a 30 ans d'expériences dans le secteur bancaire et 10 ans dans le secteur financier. Il a occupé plusieurs postes à responsabilité spécialisés dans les pratiques d'excellence de la gestion des risques, notamment le risque de marché, le risque de crédit, la validation des modèles de risque et le conseil en matière de risque réglementaire. Outre ses responsabilités hiérarchiques dans diverses institutions, il a également acquis une vaste expérience dans la mise en œuvre de cadres de gestion des risques, tant du point de vue technique que du point de vue des modèles opérationnels. Tout récemment, il a participé activement à la mise en œuvre des fonctions de gestion des opérations et des risques au sein de MUS(EU), où il occupe le poste de directeur des risques et des finances[1]. **Autres nominations** : • néant.

Membres du conseil de surveillance - à partir du 1er octobre 2021

Wietze Reehoorn Président	**Compétences et expériences** : M. Reehoorn a 30 ans d'expériences en tant que cadre supérieur, dont la majeure partie au sein d'ABN Amro Bank N.V. Il a occupé un certain nombre de fonctions dans le domaine de la banque commerciale et de la banque d'entreprise, ainsi que dans le domaine du risque et de la stratégie / du développement d'entreprise. Il a notamment occupé les postes suivants : directeur des

[1] À compter du 1er octobre 2021, la fonction de directeur des risques (« DR ») a été remplacée par celle de directeur des risques et des finances (« DRF ») et Jeff Simmons est passé de DE à DFR. En outre, la fonction de chef du soutien et du contrôle a été supprimée et les attributions ont été réparties entre le DR et le directeur général.

Administrateur non exécutif indépendant Nomination : 1er octobre 2021	risques et directeur de la stratégie ; directeur générale de la banque d'affaires, responsable des services bancaires aux entreprises et responsable de la restructuration financière et du redressement pour l'Europe. M. Reehoorn a également été membre du conseil d'administration d'ABN Amro Bank N.V. pendant huit ans. Depuis son départ de ABN Amro en 2018, M. Reehoorn a de plus en plus pris part à un certain nombre de fonctions non exécutives dans diverses entreprises / banques internationales. **Autres nominations :** • président du conseil de surveillance de MUFG Bank (Europe) N.V. (depuis 2020) • membre du conseil de surveillance, Anthos Private Wealth Management BV (depuis 2020) • membre du conseil de surveillance / président du comité d'audit, Rijksuniversiteit Groningen (depuis 2014) • président du conseil de surveillance, Stichting Topsport Community (depuis 2014) • membre du conseil de surveillance / président du comité d'audit, Musée Frans Hals (depuis 2016) • membre du conseil d'administration, Abe Bonnema Stichting (depuis 2015) • administrateur, membre du comité d'investissement, Koninklijke Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen (depuis 2018) • membre du conseil d'administration / président du comité de stratégie et de transformation du conseil d'administration / président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination du conseil d'administration / membre du comité des risques du conseil d'administration / membre du comité d'audit, Banque nationale de Grèce (depuis 2019).
Gisella van Vollenhoven Administratrice non exécutive indépendante Nomination : 1er octobre 2021	**Compétences et expériences** : Mme van Vollenhoven possède une vaste expérience dans le secteur financier. Cette expérience comprend la banque de détail, l'assurance, les pensions, la gestion des risques, la surveillance, l'actuaire. Mme van Vollenhoven est membre du conseil de surveillance de plusieurs sociétés depuis 2018, comme indiqué ci-dessous. Auparavant, Mme van Vollenhoven a occupé plusieurs postes de direction à la Nederlandsche Bank, notamment : directrice de division pour la supervision des fonds de pension ; directrice de division pour la supervision sur site de l'expertise bancaire ; et cheffe du département de la politique de supervision des assurances et des pensions. Mme van Vollenhoven a également occupé les postes suivants chez ING : responsable de la validation des modèles, de la gestion des risques d'entreprise pour le groupe et la banque ING, et directrice de la gestion des risques de crédit pour ING Retail Netherlands. **Autres nominations :** • membre du conseil de surveillance / présidente du comité d'audit, de risque et de conformité, MUFG Bank (Europe) N.V. (depuis 2020) • membre du conseil de surveillance / présidente du comité des risques et d'audit, Bunq (depuis 2020) • membre du conseil de surveillance de Pensionfund Vervoer (depuis 2020) • membre du conseil de surveillance / présidente du comité des rémunérations / membre du comité de nomination, a.s.r. verzekeringen (depuis 2019) • membre du conseil de surveillance / vice-présidente / présidente du comité des rémunérations, Waarborgfonds Social Woningbouw (depuis 2018) *Postes annexes :* • membre du comité d'audit stratégique, ministère des Affaires étrangères • conseil auprès de l'Ondernemingskamer, Gerechtshof Amsterdam • partenaire associé chez Riskquest • membre du Curatorium Education « Gestion des risques dans les établissements financiers »
Colleen Frances Stack Administratrice non exécutive du groupe Nomination : 1er octobre 2021	**Compétences et expériences** : Mme Stack occupe le poste de responsable régionale de la division de la criminalité financière mondiale dans la région EMEA pour MUFG Bank et MUFG Securities depuis 2018. En cette qualité, Mme Stack est responsable de la déclaration de blanchiment d'argent SMF-18. Elle est chargée de la conception, de l'exécution et de la supervision des cadres de criminalité financière sur tous les marchés de la région EMEA où les banques et les valeurs mobilières opèrent. Elle gère un personnel de plus de 160 équivalents temps plein (ETP) et est également membre du comité de gestion de la région EMEA. Avant de rejoindre MUFG, Mme Stack a été pendant quatre ans responsable mondiale du risque d'atteinte à la réputation et de la sélection des clients chez HSBC Bank plc. Elle gérait les risques d'atteinte à la réputation et les relations avec les clients et animait le comité mondial des risques d'atteinte à la réputation. Avant de travailler pour HSBC, Mme Stack a travaillé pour le département du Trésor américain au sein du Bureau du financement du terrorisme et de la criminalité financière (Office of Terrorist Financing and Financial Crime) en tant que directrice des affaires mondiales et membre du Service des dirigeants. Mme Stack était chargée d'élaborer des stratégies innovantes pour déployer des mesures financières ciblées afin de contrer toutes les formes de menaces financières illicites. Mme Stack a également été engagée par le département du Trésor américain en qualité d'agent du service extérieur et a occupé diverses fonctions dans des bureaux en Russie, à Washington DC et au Japon.

	Autres nominations : • néant.

Président et directeur général : séparation des attributions

La principale attribution de M. Wietze Reehoorn est le bon fonctionnement du conseil de surveillance. Le président du conseil de surveillance n'est pas chargé des questions de gestion exécutive concernant les activités de la Société.

Le directeur général (« DG ») est le seul administrateur exécutif qui rend compte directement au président du conseil de surveillance. En tant que directeur général, M. Yuji Tokuhiro est chargé de toutes les questions de gestion exécutive concernant la Société. Il appartient à M. Tokuhiro de proposer et d'élaborer la stratégie et les objectifs commerciaux généraux de la Société, ce qu'il fait en étroite collaboration avec M. Reehoorn et le conseil de surveillance.

Indemnités des administrateurs et des dirigeants

La Société a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les administrateurs et les dirigeants de la Société au cours de l'exercice et à la date du présent rapport.

Fonctions du conseil de surveillance et du conseil d'administration

L'objectif du conseil de surveillance est de superviser la politique du conseil d'administration, de contrôler la conformité de la conduite générale des affaires de la Société et des activités y afférentes. Le conseil de surveillance assiste le conseil d'administration en le conseillant. La responsabilité de la bonne exécution de ses tâches incombe collectivement au conseil de surveillance. Parmi les principales attributions du Conseil, on peut citer (entre autres) :

- conseiller et remettre en question de manière constructive le conseil d'administration en ce qui concerne les objectifs à long terme, la finalité, les comportements appréciés et la stratégie commerciale ;
- examiner les performances du conseil d'administration à la lumière de la stratégie, des objectifs, des plans d'affaires et des budgets ;
- examiner et approuver le plan d'affaires à moyen terme et le plan d'affaires annuel de la Société ;
- superviser et conseiller le conseil d'administration sur le développement de la culture, des valeurs et des normes ;
- veiller à ce que la culture soit ancrée par le recours à des incitations appropriées, notamment la rémunération ;
- examiner les dispositions et les rapports relatifs à la dénonciation des abus ;
- superviser et conseiller le conseil d'administration en ce qui concerne les risques importants auxquels la Société est ou pourrait être exposée ;
- superviser et conseiller le conseil d'administration sur la conception et l'efficacité des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques ;
- superviser et conseiller le conseil d'administration sur la mise en œuvre de la gouvernance interne et du cadre de contrôle interne ;
- superviser les performances de la Société par rapport aux principaux objectifs financiers fixés par le conseil d'administration ;
- approuver le rapport annuel et les comptes de la Société ;
- superviser la politique de dividendes approuvée par l'actionnaire ;
- approuver le montant du dividende final proposé par le conseil d'administration et le recommander à l'actionnaire ;
- approuver toute modification importante des politiques et pratiques comptables ;
- contrôler la mise en œuvre du plan d'audit interne, après l'engagement du comité d'audit ;
- conseiller et superviser le conseil d'administration en ce qui concerne le respect des règles et exigences réglementaires applicables ;
- contrôler la gestion adéquate des risques liés au climat et à la gouvernance environnementale et sociale (« ESG ») de la Société ;
- approuver les dispositions relatives à l'assemblée générale annuelle et aux autres assemblées générales ;
- examiner et autoriser tout conflit d'intérêts réel ou potentiel ; et
- déterminer, en collaboration avec le comité des rémunérations, la politique de rémunération de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est présidé par le directeur général. L'objectif du conseil d'administration est de gérer les activités de la Société, notamment l'atteinte de ses objectifs, la réalisation de sa stratégie et de son profil de risque. Le conseil d'administration rend compte de ces questions devant le conseil de surveillance et l'assemblée générale des actionnaires de la Société. La responsabilité de la gestion de la Société est confiée collectivement au conseil d'administration. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration doit agir dans l'intérêt de la Société et des activités y afférentes, en tenant compte des intérêts des parties prenantes de la Société. Les principales attributions du conseil d'administration sont (entre autres) :

- définir et approuver la stratégie de l'entreprise et les principales politiques ;
- établir le budget annuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- contrôler les performances de tous les domaines d'activité ;
- élaborer le plan d'affaires à moyen terme et le plan d'affaires annuel ;
- fixer les principaux objectifs financiers de la Société ;
- contrôler la position globale du capital de la Société, ses ressources financières, ses liquidités et son profil de risque ;
- décider de conclure ou non des transactions complexes proposées avec une perte potentielle en situation de crise supérieure à 5 millions € ;
- contrôler et déterminer les scénarios en situation de crise ;

- élaborer, mettre en œuvre et maintenir l'appétit pour le risque et les limites ;
- contrôler, superviser et prendre des décisions sur les questions qui affectent la réputation de manière significative ; et
- superviser le processus de divulgation et de communication externe avec les parties prenantes et les autorités.

Le conseil d'administration a mis en place certains comités pour l'assister dans des domaines spécifiques relevant de ses attributions. Les détails concernant les membres, les attributions et la mission de chaque comité au cours de la période allant de la création au 31 décembre 2022 figurent dans les rapports des comités ci-dessous.

Rapport des comités

Comité de gestion des risques de MUS(EU)

Objectif :	aider le directeur des risques et des finances à superviser et à coordonner le profil de risque de la Société conformément aux appétits et aux tolérances, aux limites, à la stratégie et aux plans d'affaires.
Président :	directeur des risques et des finances
Membres :	directeur des risques et des finances, directeur de la succursale à Paris, représentant de la conformité, directeur des affaires juridiques, représentant des finances
Créé le :	25 mars 2019
Fréquence :	réunion mensuelle
Attributions :	identifier et faire remonter au directeur général les questions qui ont un impact significatif sur le profil de risque de la Société, notamment les recommandations relatives à l'appétit pour le risque.
Comité :	pratiques d'excellence / conseils

Comité actif-passif de MUS(EU)

Objectif :	contrôler et gérer, ou soumettre au conseil d'administration et à d'autres dirigeants appropriés, toutes les questions relatives au financement, à la liquidité et au profil du capital de la Société.
Président :	directeur des risques et des finances
Membres :	directeur des risques et des finances, directeur général, représentant des finances, responsable de la trésorerie MUS (EMEA) ou représentant de la trésorerie
Créé le :	25 mars 2019
Fréquence :	réunion mensuelle
Attributions :	contrôler et gérer toutes les questions relatives au financement, à la liquidité et au capital de la Société
Comité :	pratiques d'excellence / conseils

Comité des contrôles opérationnels de MUS(EU)

Objectif :	superviser et remettre en question l'efficacité des systèmes et contrôles internes de la Société, à l'exclusion des fonctions liées aux risques.
Président :	directeur général
Membres :	directeur des risques et des finances, directeur des affaires juridiques, représentant financier, représentant de la conformité, représentant de la technologie et des opérations
Créé le :	25 mars 2019
Fréquence :	réunion mensuelle
Attributions :	assurer la gouvernance et la supervision des contrôles clefs de la Société
Comité :	obligatoire / consultatif

Groupe de gestion de MUS(EU)

Objectif :	faciliter la gestion des activités de la Société et de sa succursale parisienne au jour le jour, en suivant les instructions du Conseil et du directeur général
Président :	directeur général
Membres :	directeur général, directeur des risques et des finances, directeur de succursale parisienne, directeur des marchés de capitaux, directeur des technologies et des opérations, directeur des ventes de crédit, directeur des produits et des ventes de structure, directeur des affaires juridiques, directeur de la conformité, directeur des finances
Créé le :	25 mars 2019
Fréquence :	réunion mensuelle
Attributions :	soutenir le directeur de la succursale à Paris dans la gestion de la succursale parisienne et veiller à ce que celle-ci respecte les exigences réglementaires
Comité :	forum de discussion

Le conseil de surveillance a mis en place certains comités pour l'assister dans des domaines spécifiques relevant de ses attributions. Les détails concernant les membres, les attributions et la mission de chaque comité au cours de la période allant de la création au 31 décembre 2022 figurent dans les rapports des comités ci-dessous.

Rapport des comités

Comité d'audit

Objectif :	aider le conseil de surveillance à superviser (i) l'intégrité et la qualité des états financiers de la Société et des autres informations financières fournies à ses actionnaires, créanciers, organismes de réglementation ou autres tiers ; (ii) l'efficacité des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques de la Société ; (iii) la performance des auditeurs internes et externes de la Société ; (iv) les processus de vérification des comptes, de comptabilité et d'information financière de la Société en général. Le comité est chargé, entre

	autres, de déterminer si les contrôles internes de la société relatifs à l'information financière sont adaptés aux risques qu'ils sont censés surveiller.
Présidente :	Gisella van Vollenhoven
Membres :	Gisella van Vollenhoven, Wietze Reehoorn et Colleen Stack
Créé le :	29 avril 2020
Fréquence :	réunions trimestrielles et selon les besoins
Comité :	conseils et prise de décision

Comité des rémunérations

Objectif :	agir en tant qu'organe de contrôle indépendant chargé d'examiner et d'approuver les questions de rémunération et les politiques de rémunération de la Société, afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires applicables en matière de rémunération. Le comité prend ses décisions en consultation avec le DG et le conseil d'administration, et fournit au conseil de surveillance un soutien et des conseils compatibles avec la situation financière actuelle et future de la Société.
Présidente :	Gisella van Vollenhoven
Membres :	Gisella van Vollenhoven, Wietze Reehoorn et Colleen Stack
Créé le :	13 février 2020
Fréquence :	réunions trimestrielles et selon les besoins
Comité :	conseils et prise de décision

Rémunération

L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres conditions d'emploi de chaque membre du conseil d'administration / conseil de surveillance, conformément aux dispositions légales et à la politique de rémunération applicables.

Capital et actions

Au 31 décembre 2022, le capital émis et libéré de la Société s'élevait à 200 045 000 € (2021 : 200 045 000 €).

Dividendes et distributions

Aucun dividende ordinaire n'a été approuvé ou versé au cours de l'exercice 2022 (2021 : aucun). La stratégie de la Société en matière de dividendes et de capital évoluera en fonction des besoins de l'entreprise et de l'environnement réglementaire.

Prêts et avances aux membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration

Les membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration ne bénéficient pas de services financiers privilégiés. Au 31 décembre 2022, il n'y avait pas de prêts ni d'avances en cours pour les membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration.

Options ou actions détenues par les membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration

Au 31 décembre 2022, les membres du conseil de surveillance et du conseil d'administration ne détenaient aucune option ou action de la Société.

Solvabilité et liquidités

Le ratio de solvabilité, défini comme le total des capitaux propres par rapport au total de l'état de la situation financière à la fin de la période, était de 6 % (2021 : 7 %). Le ratio de couverture des liquidités, défini comme les actifs liquides pondérés par rapport aux flux de liquidités nets, était de 429 % (2021 : 562 %), bien au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Événements postérieurs à la divulgation

À la date de la signature, les administrateurs n'ont connaissance d'aucun événement important qui justifierait une divulgation supplémentaire. Voir la note 19.

Employés

Au 31 décembre 2022, la Société comptait 48 employés (2021 : 42) et renforcera ses effectifs si les prévisions de croissance et de rentabilité de l'entreprise l'exigent.

La Société accorde une grande importance à l'engagement de ses employés et a continué à les tenir informés des politiques ou des questions relatives au personnel, des questions les concernant en tant qu'employés et des divers facteurs influençant les performances de la Société. Cela se fait par le biais de réunions formelles et informelles, de l'intranet et de communications internes régulières.
Les représentants des salariés sont régulièrement consultés sur un large éventail de questions touchant à leurs intérêts actuels et futurs. Ces communications permettent de sensibiliser les employés aux facteurs financiers et économiques qui influencent les performances de la Société et des entreprises de MUFG au sens large.

Le groupe MUFG a mis en place un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion dont l'objectif est de maintenir et de préserver notre culture de haute performance sur un lieu de travail qui respecte, apprécie et valorise les différences individuelles.

L'objectif de la Société est de s'assurer que les employés ont les compétences, les connaissances et l'attitude adéquates pour stimuler la productivité, réaliser des économies et assurer la croissance de l'entreprise, et qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée et diversifiée soit fidélisée. Les principes clefs de la politique d'apprentissage et de développement (« A&D ») sont de soutenir le développement stratégique de la Société par le biais de son personnel, de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs stratégiques et de créer des relations de travail positives, inclusives et efficaces entre tous les employés.

Parité au conseil de surveillance et au conseil d'administration

Le conseil de surveillance et le conseil d'administration s'engagent en faveur de la diversité à tous les niveaux de l'organisation, notamment au sein du conseil de surveillance et du conseil d'administration eux-mêmes. Le conseil de surveillance et le conseil d'administration reconnaissent et profitent des bienfaits d'avoir des conseils diversifiés et considèrent la hausse de la diversité au niveau du conseil de surveillance et conseil d'administration comme un élément primordial de la bonne gouvernance d'entreprise. Les conseils véritablement diversifiés incluront et utiliseront à bon escient les différences, entre autres, de compétences, d'origine sociale et culturelle, de race, de sexe et autres distinctions entre les administrateurs. Ces différences seront prises en compte pour déterminer la composition optimale du conseil de surveillance et du conseil d'administration et, dans la mesure du possible, elles devraient être équilibrées de manière appropriée. Toutes les nominations au conseil de surveillance et au conseil d'administration sont faites au mérite, en fonction des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances dont le conseil de surveillance et le conseil d'administration dans leur ensemble ont besoin pour être efficaces.

Lors de l'examen de la composition du conseil de surveillance et du conseil d'administration, la Société prendra en compte les avantages de tous les aspects de la diversité, y compris, mais sans caractère limitatif, ceux décrits ci-dessus, pour identifier les candidats appropriés à des fins de nomination au conseil de surveillance et au conseil d'administration. Le tableau ci-dessous présente la diversité des sexes au sein du conseil de surveillance et du conseil d'administration.

Nom	Sexe
Conseil de surveillance	
Wietze Reehoorn	Homme
Gisella van Vollenhoven	Femme
Colleen Frances Stack	Femme
Conseil d'administration	
Yuji Tokuhiro (directeur général)	Homme
Jeffrey Simmons (directeur des risques et des finances)	Homme

Responsabilité sociale de l'entreprise

Notre stratégie en matière de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») repose sur notre détermination à devenir le groupe financier le plus fiable au monde. L'établissement de relations de confiance avec nos communautés locales dans l'ensemble de la région EMEA est essentiel à notre réussite à long terme. Notre programme de RSE soutient cette confiance et nous permet de répondre activement aux besoins des communautés dans lesquelles nous opérons et d'avoir un impact positif et durable.

Pour y parvenir, nous soutenons les personnes, les organisations caritatives et l'environnement naturel dans les communautés où MUFG exerce ses activités grâce à nos piliers d'action. Après avoir constaté l'énorme impact socio-économique de la pandémie de COVID-19, nous avons pris le temps, cette année, de réfléchir à l'évolution des besoins de nos communautés et avons repositionné notre stratégie de RSE afin de pouvoir y répondre de manière appropriée.

Communication d'informations au commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes externe de la Société, Deloitte Accountants B.V. (« Deloitte »), a été nommé lors de la constitution de la société. Les administrateurs en fonction à la date d'approbation du présent rapport des administrateurs confirment que, pour autant qu'ils le sachent, il n'existe aucune information pertinente relative à la vérification des comptes dont le commissaire aux comptes de la Société n'a pas connaissance ; et que chaque administrateur a pris toutes les mesures qu'il aurait dû prendre en sa qualité d'administrateur pour s'informer de toute information pertinente relative à la vérification des comptes et pour s'assurer que le commissaire aux comptes de la Société a connaissance de la même information.

Deloitte Accountants B.V. a exprimé sa volonté de poursuivre son mandat de commissaire aux comptes.

Politiques commerciales et de gestion des risques

Cadre de gestion des risques

La Société maintient des positions sur des instruments financiers dans le cadre de ses activités quotidiennes sur le marché. Ces positions sont détenues dans le cadre de portefeuilles qui sont gérés et contrôlés par instrument ou par type de risque. L'appétit pour le risque est fixé par le Conseil et les zones de négociation individuelles se voient attribuer des limites de risque basées sur un large éventail de facteurs de marché et sont tenues de maintenir les portefeuilles à l'intérieur de ces limites. À ce titre, ils sont chargés du maintien des couvertures, le cas échéant, dans les portefeuilles. Une explication plus détaillée de la stratégie et des facteurs de risque est donnée ci-dessous.

Comités et structure organisationnelle

1. Conseil d'administration (« le Conseil »)

La gestion des risques incombe au Conseil. Dans le cadre de la stratégie commerciale de la Société, le Conseil examine les risques auxquels la Société est exposée et définit une stratégie d'appétit et de gestion pour chacun de ces risques. Les principaux risques financiers, opérationnels et d'atteinte à la réputation sont définis et examinés plus en détail aux paragraphes suivants.

Le Conseil a approuvé un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui décrit l'approche de la Société en matière d'appétit pour le risque, de stratégie, de gouvernance, d'information et de contrôles afin de garantir que les risques pris sont mesurés, surveillés, signalés, contrôlés et limités aux limites de l'appétit pour le risque de la Société de manière appropriée. Le Conseil est chargé en dernier ressort de l'examen de l'adéquation du cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Les administrateurs considèrent que le cadre actuellement en place est adéquat.

2. Structure des risques et autres comités

La gestion quotidienne des risques incombe à tous les employés de la Société. La responsabilité de la gestion des risques de deuxième niveau, à l'exception des risques de conformité, de ceux liés à la conduite et aux risques d'atteinte à la réputation, incombe au directeur des risques et des finances, qui rend compte directement au directeur général. Les risques de marché, de crédit, opérationnels, juridiques, liés à la conduite, de conformité et de modèle sont supervisés par le CGR.

Au quotidien, le risque de liquidité et de capital est supervisé par le comité de gestion actif-passif (« CGAP »), présidé par le directeur des risques et des finances. Les décisions relatives aux risques de liquidité et de capital sont recommandées au Conseil pour approbation.

Le comité des risques et la structure organisationnelle de la Société au 31 décembre 2022 sont illustrés à la page 7.

3. Trois lignes de défense - La gouvernance des risques de MUS(EU) est axée sur une approche à trois lignes de défense :

Première ligne de défense (gestion des affaires) – Service en contact avec les clients et départements / services de soutien fonctionnel

Les chefs des département / services et l'ensemble du personnel du service en contact avec les clients sont chargés de :

- identifier, gérer et s'approprier les risques inhérents à leurs activités commerciales ;
- identifier l'appétit nécessaire pour les risques exigés pour soutenir leur plan d'affaires et la stratégie globale de l'entreprise ;
- rester dans les limites de l'appétit pour le risque établi et respecter le cadre ainsi que les politiques et procédures y afférentes ;
- identifier soi-même les risques et les problèmes et prendre des mesures correctives pour remédier aux faiblesses des contrôles ;
- superviser, assurer la compétence et la formation de leur personnel ; et
- faire remonter les questions relatives aux risques au comité approprié, c'est-à-dire au comité de gestion, au comité de gestion des risques et au comité de gestion actif-passif, le cas échéant.

Deuxième ligne de défense (défi et contrôle des risques) - Départements de gestion des risques, conformité et autres départements de soutien au contrôle

Indépendant du service en contact avec les clients, dirigé par le directeur des risques et des finances, chargés de :

- permettre à la Société de maintenir un système de contrôle et d'équilibre ;
- mettre en œuvre le cadre en liaison avec la première ligne - comprenant l'appétit pour le risque et les politiques en matière de risque ;
- fixer l'appétit pour le risque en collaboration avec la première ligne ;
- veiller à ce que l'entreprise fonctionne dans le cadre de l'appétit établi ;
- remettre en question la stratégie de l'entreprise pour s'assurer qu'elle s'aligne sur le cadre ;
- identifier soi-même les risques et les problèmes et prendre des mesures correctives pour remédier aux faiblesses des contrôles ;
- faire remonter les questions relatives aux risques au comité approprié, c'est-à-dire aux comités de gestion, au comité de gestion des risques et au comité de gestion actif-passif, le cas échéant ; et
- la fonction de gestion des risques et le comité de gestion des risques rendent compte au Conseil, indépendamment du directeur général.

Troisième ligne de défense (assurance) - Audit interne
La fonction d'assurance est assumée par l'audit interne, qui est chargé de :
- avis indépendant à la direction générale et au comité d'audit du conseil de surveillance ;
- évaluation objective de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne conçus et mis en place par les dirigeants, ainsi que des mesures correctives à prendre ;
- rendre compte aux dirigeants de la question de savoir si les systèmes de contrôle atteignent, ou sont susceptibles d'atteindre, les objectifs de contrôle de la Société ; et
- ligne hiérarchique indépendante du président du comité d'audit du conseil de surveillance.

Cadre de l'appétit pour le risque et des limites du risque
L'élément central de la gestion des risques de la Société est un appétit pour le risque clair, cohérent avec le profil et les plans d'affaires, ainsi qu'une structure d'examen et de remise en question solide et indépendante. Cela facilite l'optimisation du rapport risque/rendement et aide les dirigeants à contrôler et à coordonner efficacement la prise de risques à l'échelle de l'entreprise. L'appétit pour le risque de la Société est défini par le Conseil au moyen d'un certain nombre de mesures, notamment le capital, la liquidité, la volatilité des bénéfices, le marché, le risque opérationnel et le risque de crédit. Il est examiné lors de réunions régulières du Conseil et recalibré chaque année dans le cadre du budget et du processus de planification de la Société. L'appétit pour le risque est répercuté au sein de la Société par l'attribution de limites aux départements du service en contact avec les clients et aux opérateurs individuels.

Les limites du risque imposent une contrainte supérieure au niveau d'exposition à un facteur particulier ou à une combinaison de facteurs. Les limites sont imposées pour exprimer l'appétit du Conseil et des dirigeants pour certains types de risques et pour faciliter la répartition prudente de cet appétit pour le risque entre les preneurs de risques individuels ou les groupes de preneurs de risques, en tenant compte des besoins des clients et des objectifs en termes de recettes. Ces limites sont fixées au niveau de la Société, de l'unité opérationnelle, du département et de l'opérateur, et les limites du risque font l'objet d'un suivi quotidien. La définition de l'appétit pour le risque est en grande partie un processus descendant, complété et renforcé par une approche ascendante de l'identification des risques, dont les résultats sont conservés dans le registre des risques de la Société.

Structure des politiques
La Société établit et applique des politiques de gestion des risques. Ces politiques formalisent les comportements et les normes attendus pour soutenir la culture du risque. Des politiques sont établies pour chaque type de risque principal afin de formaliser les processus par lesquels les activités de l'entreprise doivent s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour chaque risque. En outre, des politiques de gestion des risques sont établies pour garantir la qualité de la mesure et de la surveillance des risques, ainsi que des voies appropriées de remontée des problèmes.

La Société a mis en place des procédures formelles régissant les nouvelles activités (c'est-à-dire une nouvelle entreprise, les transactions complexes et les nouveaux mandats de produits), qui permettent d'identifier tout risque supplémentaire pour la Société et de s'assurer que les risques liés à la proposition sont conformes à l'appétit pour le risque de la Société et qu'ils bénéficient du soutien des fonctions de gestion des risques de la Société.

Gestion des risques par type de risque

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues aux mouvements des prix du marché dans le portefeuille de négociation. La Société utilise diverses mesures de risque pour quantifier et contrôler ce risque, l'objectif global étant de veiller à ce que les pertes potentielles découlant du risque de marché restent dans les limites de l'appétit fixé par le Conseil :

- les mesures du montant du risque (« MdR »), du montant du risque en situation de crise (« MdRSC) et de l'exigence de fonds propres pour les risques supplémentaires (« EFPRS ») fournissent des indicateurs globaux des pertes potentielles, sous réserve des niveaux de confiance et des périodes de détention indiqués ;
- les sensibilités des facteurs de risque mesurent l'impact des mouvements de chaque facteur de risque, ce qui permet d'identifier et de contrôler les concentrations de risques ;
- les simulations de crise sont utilisées pour surveiller et contrôler l'exposition du portefeuille aux fluctuations extrêmes des taux et des prix du marché. Une série de simulations de crise est effectuée, couvrant l'exposition à des facteurs de marché pertinents et à des scénarios dans différentes conditions de marché ;
- les limites de perte maximale surveillent les pertes réelles au niveau de la Société et du département.

La responsabilité quotidienne de la gestion du risque de marché incombe aux départements du service en contact avec les clients et la responsabilité de l'examen de deuxième niveau, de la remise en question et de la surveillance incombe au département de gestion du risque de marché. Le groupe d'analyse des risques est chargé d'élaborer de nouveaux modèles de gestion des risques de marché. Des rapports quotidiens sur les risques de marché sont établis à l'intention des dirigeants et des services de négociation à l'aide des systèmes internes de la Société et des systèmes des fournisseurs.

La Société utilise une série de mesures quantitatives pour surveiller le risque de marché.

<u>Modélisation du montant du risque (MdR)</u>
Le MdR d'un portefeuille de négociation est une estimation de la perte potentielle sur les positions à risque à la suite des fluctuations des taux et des prix du marché sur un horizon temporel spécifique et à un niveau de confiance donné.

La Société utilise des méthodologies du MdR pour surveiller les risques de prix découlant des différents portefeuilles de négociation. Le MdR est mesuré sur la base d'une période de détention d'un jour en utilisant des niveaux de confiance de 99 % et de 95 % respectivement pour le MdR interne. Le niveau de confiance du MdR interne est passé de 99 % à 95 % en 2020, afin d'harmoniser les mesures à l'échelle du groupe MUFG.

Les résultats réels en termes de pertes et profits sont également contrôlés pour tester la validité des hypothèses utilisées dans le calcul du MdR. Les résultats du MdR sont basés sur un modèle de simulation historique de réévaluation complète et sur une fenêtre de données de 2 ans et 1 an respectivement pour le MdR interne.

La Société calcule également le MdRSC en utilisant une période rétrospective d'un an en situation de crise de façon adéquate, comme l'exigent les règles réglementaires.

Contrôle a posteriori du MdR
La Société compare quotidiennement les mesures du MdR en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille le jour où les chiffres des profits et des pertes sont produits. En 2021, le nombre d'occasions où les résultats réels du portefeuille de négociation ont dépassé le MdR du jour précédent se situait dans les limites de tolérance acceptables du modèle. Outre le contrôle a posteriori du MdR au niveau global de la Société, celle-ci effectue des contrôles a posteriori sur un certain nombre de sous-portefeuilles dans les différentes unités opérationnelles.

MdR en situation de crise
La Société calcule le MdRSC sur la base de données calibrées en fonction des données historiques d'une période continue de 12 mois de tensions financières importantes concernant le portefeuille de la Société.

Risques non inclus dans le MdR
La Société calcule des fonds propres supplémentaires dans le cadre de son dispositif « Risques non pris en compte dans le MdR » pour certains facteurs de risque qui ne sont pas entièrement pris en compte dans le MdR.

Exigence de fonds propres pour des risques supplémentaires (EFPRS)
La Société calcule l'EFPRS qui capture le risque de défaut et de migration de notation des expositions de crédit non titrisées dans le portefeuille de négociation. L'EFPRS est calculée à l'aide d'un modèle Monte Carlo de migration des notations et de défaillance du portefeuille. Le risque est mesuré sur un horizon d'un an avec un niveau de confiance de 99,9 % et calculé sur les positions actuelles en supposant que le risque se maintiendra à des niveaux similaires tout au long de l'année.

Le MdR considéré isolément présente des limites qui sont énumérées plus en détail ci-dessous. La Société utilise également un large éventail d'autres limites du risque, par exemple des limites concernant la couverture de l'excédent de pertes, des limites de sensibilité aux facteurs de risque ou des limites en situation de crise, pour gérer ses expositions.

Le MdR de la Société présente les limites suivantes :
- les calculs sont basés sur des données historiques qui peuvent ne pas constituer la meilleure estimation des changements de facteurs de risque qui se produiront à l'avenir ;
- en transformant les données historiques en scénarios futurs, la Société émet des hypothèses qui peuvent ne pas constituer la meilleure estimation de la manière dont les changements se produiront à l'avenir ;
- le fait de se concentrer sur la perte maximale que l'on s'attend à subir 99 % (ou 95 %) du temps ne dit pas grand-chose sur les pertes moins importantes que l'on s'attend à subir plus fréquemment, ou sur les pertes plus importantes dépassant le MdR que l'on s'attend à subir 1 % (ou 5 %) du temps ;
- le MdR est généralement basé sur des calculs effectués à la fin de chaque jour ouvré. Le chiffre de fin de journée peut ne pas être représentatif du chiffre à d'autres moments de la journée.

Le tableau suivant présente les chiffres du MdR interne pour 2022 et 2021. La ventilation en fonction des différents facteurs de risque est décrite ci-dessous. La colonne « Clôture » indique le MdR à la date de fin d'année. La colonne « Moyenne » indique la mesure moyenne du MdR pour chaque jour de négociation de l'année et les colonnes « Maximum » et « Minimum » indiquent respectivement la valeur du MdR la plus élevée et la plus basse de l'année. L' « avantage de diversification » est la différence entre la somme simple des MdR pour chaque facteur de risque et le MdR global de la Société, qui est basée sur la modélisation simultanée de tous les facteurs de risque.

95 % MdR au 31 décembre 2022	Clôture 000 €	Moyenne 000 €	Maximum 000 €	Minimum 000 €
Risque lié à la courbe des taux d'intérêt	151,6	26,3	168,0	1,7
Risque de taux d'intérêt Vega	-	0,0	0,0	-
Risque de répartition des actifs	-	1,3	4,4	-
Risque de change	10,8	5,5	22,2	0,8
Risque lié au cours des actions	-	-	-	-
Risque Vega sur capitaux propres	-	-	-	-
Risque lié à l'inflation	-	-	-	-
Risque de base	163,3	24,4	172,9	3,6
Avantage de la diversification	(287,4)	sans objet	sans objet	sans objet
Total du MdR	**38.3**	**12.5**	**46.0**	**3.0**

95% du MdR au 31 décembre 2021	Clôture 000 €	Moyenne 000 €	Maximum 000 €	Minimum 000 €
Risque lié à la courbe des taux d'intérêt	15,5	37,9	94,4	10,8
Risque de taux d'intérêt Vega	-	-	-	-
Risque de répartition des actifs	-	2,7	6,0	-
Risque de change	1,5	3,0	22,3	1,0
Risque lié au cours des actions	-	-	-	-
Risque Vega sur capitaux propres	-	-	-	-
Risque lié à l'inflation	-	-	-	-
Risque de base	11,1	50,7	116,9	8,5
Avantage de la diversification	(22,0)	sans objet	sans objet	sans objet
Total du MdR	**6,0**	**23,6**	**54,7**	**6,0**

Risque lié à la courbe des taux d'intérêt
Le risque de pertes découlant des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de taux d'intérêt Vega
Le risque de pertes découlant de la variation de la volatilité des taux d'intérêt implicites.

Risque de répartition des actifs
Le risque de pertes dues au prix du marché des obligations et des dérivés de crédit imputables à des changements dans des facteurs tels que la qualité de crédit perçue ou la liquidité, par opposition aux changements de prix imputables uniquement aux taux d'intérêt du marché.

Risque de change
Le risque de pertes découlant des variations des taux de change du marché et des variations de la volatilité implicite des taux de change.

Risque de base
Le risque de pertes découlant des variations des prix du marché pour les swaps de devises, la base de l'échéance et les autres swaps de base sur le marché des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance d'un client, d'un émetteur ou d'une contrepartie, et découle de l'exposition au crédit sous toutes ses formes, notamment le risque de règlement. La Société gère son risque de crédit conformément aux politiques élaborées et approuvées au sein de la Société et approuvées par sa société mère. L'exposition au risque de contrepartie est gérée par le biais d'un processus d'évaluation du risque de crédit, de fixation de limites, de suivi de l'exposition et de signalement des exceptions. La Société évalue les probabilités de défaillance des différentes contreparties en utilisant une méthode de notation qui intègre des notations externes, le prix du risque de crédit sur le marché et une analyse fondamentale interne.
La responsabilité quotidienne de la gestion du risque de crédit incombe aux départements du service en contact avec les clients et la responsabilité de l'examen de deuxième niveau, de la remise en question et de la supervision incombe au département de gestion du risque de crédit. Le département de gestion du risque de crédit (GRC) est indépendant, sur le plan organisationnel, des départements du service en contact avec les clients et du groupe d'analyse des risques, qui est chargé d'élaborer de nouveaux modèles de gestion du risque de crédit. Des rapports quotidiens sur l'exposition au risque de crédit sont établis à l'intention des dirigeants et des services de négociation à l'aide des systèmes internes de la Société et des systèmes des fournisseurs. Leur objectif est de :

- identifier, quantifier, surveiller et contrôler l'exposition au risque de crédit ;
- fournir des données suffisantes, opportunes et pertinentes sur l'exposition au risque de crédit par contrepartie pour toutes les catégories de produits et par rapport à chaque limite de crédit approuvée ;
- maintenir des données statiques pour toutes les contreparties ;
- produire des rapports sur le risque de crédit en temps voulu, le cas échéant ;
- atténuer le risque de crédit en recevant des sûretés conformément à la politique en matière de sûreté de la Société ;
- assurer le suivi et l'analyse du portefeuille de crédit.

Chaque mois, la GRC communique au CGR l'exposition totale de la Société au risque de crédit. Le rapport mensuel comprend, entre autres, un examen des expositions, des limites, de la concentration par type de contrepartie, de la concentration par notation et de la concentration par profil géographique. Le CGR remonte les questions importantes au Conseil, le cas échéant. Le Conseil est l'instance où les politiques de crédit sont examinées et finalement approuvées.

L'exposition au risque de crédit est normalement mesurée sur une base nette, c'est-à-dire en tenant compte des sûretés reçues et en agrégeant les transactions dont les valeurs sont à la fois positives et négatives, à condition qu'un accord-cadre de compensation juridiquement exécutoire ait été signé et qu'il permette une compensation à l'issue de la transaction.

Pour atténuer le risque de crédit des contreparties aux produits dérivés, la Société a mis en place des annexes de soutien au crédit avec un grand nombre de ses contreparties (notamment l'échange d'une marge initiale avec certaines contreparties aux produits dérivés de gré à gré non compensés de manière centralisée pour les produits faisant partie du champ d'application de la directive). En outre, des accords de garantie sont en place avec les membres de MUFG. Le risque est géré net de ces garanties. Une analyse des risques de crédit de la Société figure à la note 22.

Risque de concentration des crédits

Le risque de concentration de crédit est le risque découlant d'une répartition inégale des expositions, par le biais d'un seul nom, d'un seul secteur ou d'une seule zone géographique. La Société analyse les concentrations de crédit à l'aide de ses rapports quotidiens sur l'exposition au risque de crédit. Les expositions de la Société se concentrent sur les expositions intergroupes, le secteur financier et les expositions aux marchés et contreparties japonais.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Ce risque peut résulter d'événements propres à l'établissement ou à l'ensemble du marché.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidités incombe au Conseil, qui définit l'appétit de la Société pour le risque de liquidités, lequel exprime le niveau de risque que la Société choisit de prendre dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

Le Conseil a déterminé les pouvoirs et la marge de manœuvre délégués au comité de gestion actif-passif, qui se réunit tous les mois ou sur une base ad hoc (le cas échéant), afin de :

- examiner et définir la politique en matière de financement et de risque de liquidités ;
- contrôler le profil de risque de liquidité de la Société et vérifier le respect de l'appétit pour le risque de liquidités approuvé par le Conseil ;
- superviser et examiner les simulations de crise ;
- mesurer, contrôler et atténuer l'exposition au risque de liquidités pour la Société ;
- veiller à ce que les incitations commerciales appropriées soient maintenues et reflètent le coût et la disponibilité des liquidités par le biais du processus de prix de transfert des fonds (« PTF ») de la Société et du processus d'attribution des limites de financement non garanti ;
- examiner les facteurs critiques de risque de liquidité et classer les problèmes qui se posent par ordre de priorité ;
- examiner et recommander au Conseil, pour approbation, les plans de financement de la Société et la stratégie de diversification des financements à la lumière des projections et des objectifs de l'entreprise.

La Société utilise diverses mesures quantitatives et qualitatives pour contrôler l'adéquation de ses ressources en liquidités et pour garantir une approche intégrée de la gestion du risque de liquidité. Ce cadre comprend une série d'outils décrits à la page suivante.

Simulations de crise internes

Le principal outil de test de liquidité de la Société est le modèle des sorties cumulées maximales, qui est conçu pour prendre en compte tous les facteurs importants de risque de liquidité (au bilan et hors bilan) dans différents scénarios, et pour déterminer l'ampleur des ressources de liquidité nécessaires pour surmonter la situation de crise. Le modèle a été mis au point comme une synthèse des pratiques du marché, des exigences réglementaires et de l'expérience passée dans des conditions de marché difficiles. Les scénarios modélisés sont classés en scénarios de base (reflétant des conditions normales d'activité), systémiques (se référant à un événement de liquidité à l'échelle du marché) et combinés (analogues à une situation de crise spécifique au marché et à la Société). Les simulations de crise sont effectuées à la fois sur la base d'un agrégat de devises et par devise individuelle significative.

Prix de transfert de fonds (PTF)
La Société cherche à aligner son appétit pour le risque de liquidités sur les objectifs stratégiques de l'entreprise en régulant la demande de liquidités et en répartissant le coût des liquidités sur la base de l'utilisation des financements non garantis et des besoins de liquidités sous-jacents. Le comité de gestion actif-passif est chargé du cadre de la politique en matière de PTF, avec la capacité de faire remonter les questions nécessitant une approbation au Conseil, et la Trésorerie est chargée de l'application quotidienne du cadre du PTF. Le coût du financement est réparti entre les entreprises sur la base des besoins de financement des stocks actuels et des activités commerciales en cours. Le coût des liquidités réservées pour couvrir les sorties éventuelles de liquidités est également imputé aux activités, notamment les liquidités réservées pour couvrir les exigences réglementaires en matière de liquidités.

Plan de financement
Le processus de projection du bilan met en balance les demandes globales de financement non garanti des lignes d'activité avec l'évaluation par la Trésorerie du bilan prévisionnel, des besoins de financement et de la capacité de la Société à lever des fonds non garantis. Le comité de gestion actif-passif examinera et fera des recommandations au Conseil en ce qui concerne l'approbation des plans de financement, notamment l'attribution de limites de financement aux lignes d'activité. Cela permet de s'assurer que les activités commerciales n'imposent pas une pression inconnue sur la capacité de la Société à obtenir des liquidités adéquates dans des conditions commerciales normales, et permet à la Trésorerie de planifier et de maintenir des niveaux de liquidité appropriés en prévision de l'utilisation du financement des lignes d'activité. Dans le cadre de la surveillance du risque de liquidités, la Trésorerie examine les horizons de non-concordance des devises à court et à long terme, conformément à la directive du Conseil.

Tampon d'actifs liquides
La Société détient son portefeuille de liquidités dans un stock d'emprunts d'État de premier ordre et d'obligations émises par des banques de développement multilatérales, des gouvernements locaux et des émetteurs d'agences, ainsi que dans des dépôts auprès de la banque centrale (le cas échéant). La taille du tampon d'actifs liquides est calibrée à l'aide du cadre interne de simulation de crise interne de la Société et des exigences réglementaires applicables. Le portefeuille de liquidités est détenu sur une base non grevée, sans restriction sur la réaffectation des sûretés et avec la pleine propriété juridique de la Société. Les critères d'investissement du portefeuille de liquidités sont examinés par le comité de gestion actif-passif et recommandés au Conseil pour approbation, les limites de risque étant imposées et contrôlées par le service de gestion des risques de marché.

Plan de financement d'urgence
Le plan de financement d'urgence (« PFU ») permet aux dirigeants d'identifier les déclencheurs internes et externes indiquant une situation de crise, et d'initier la réponse la plus efficace pour stabiliser et atténuer les expositions au risque de liquidités par le biais de plans opérationnels clairs, de responsabilités décisionnelles clairement définies et d'une communication efficace avec les parties prenantes tant internes qu'externes. Le PFU précise également les moyens par lesquels il convient de trouver des financements supplémentaires pendant une période où les préoccupations en matière de liquidité sont les plus fortes.

La Société dispose également de plans de redressement détaillés qui prévoient des actions visant à faciliter le redressement ou la résolution ordonnée d'une situation de crise grave.

Évaluation du stade de liquidité
Le principal cadre d'évaluation de la politique de gestion du risque de liquidités du financement est l'évaluation du stade de liquidité. Il s'agit d'une évaluation formelle de l'environnement externe affectant la Société et les autres entreprises du groupe MUSHD.

Le stade de liquidité est déterminé par une évaluation de la disponibilité du financement et surveillé par une combinaison d'indicateurs d'alerte précoce, les simulations de crise internes de la Société et le respect des exigences réglementaires en matière de liquidité. Le passage au stade de liquidité est spécifiquement lié à l'activation du PFU, qui prévoit une série de mesures d'atténuation à prendre. Ces mesures sont prises en tenant compte de l'impact sur le marché, l'économie ou les clients. Si le niveau de liquidité est élevé, une approbation formelle est requise de la part du Conseil qui, à son tour, fera une remontée d'information et sanctionnera les actions le cas échéant. Le suivi du niveau de liquidité est effectué en permanence au niveau de la Société et de MUSHD. Toute augmentation du risque de liquidités au niveau de MUSHD est considérée comme une aggravation des conditions qui aurait également un impact sur la Société. La politique relative au risque de liquidités lié au financement définit les mesures d'urgence générales à prendre par les départements à chaque étape.

Nantissement d'actifs
Un nantissement d'actifs provient des sûretés données contre des financements garantis et d'autres obligations garanties. En raison de la nature de ses activités, la Société finance une partie des titres de créance par le biais d'accords de rachat et d'autres emprunts garantis similaires. En outre, des titres de créance et des liquidités sont fournis pour répondre aux exigences de marge initiale et de marge de variation des contreparties centrales de compensation et aux exigences de marge découlant des accords de dérivés et de rachat.

La Société surveille la combinaison des sources de financement garanties et non garanties et s'efforce d'utiliser efficacement les sûretés pour obtenir des financements garantis et remplir d'autres obligations garanties.

Organisme de réglementation
La Société évalue l'adéquation des liquidités dans le cadre de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités qu'elle soumet à l'organisme de réglementation. La conformité de la Société aux exigences réglementaires en vigueur en matière de liquidités, notamment le ratio de couverture des liquidités, est complétée par le cadre interne de simulation de crise. La Société gère ses liquidités avec prudence, en maintenant son tampon d'actifs liquides bien au-delà des exigences réglementaires.

Risque de capital

Le risque de capital est le risque que la Société ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour répondre aux besoins en capital découlant de l'exécution du plan d'affaires. La Société vise à gérer et à contrôler son exposition au risque de capital par le biais de ses politiques et de ses procédures, avec les objectifs suivants :

- disposer de ressources en capital suffisantes pour faire face aux risques encourus par la Société ;
- identifier un plan d'investissement approprié pour garantir le maintien de cet objectif sur l'horizon du plan d'affaires de trois ans ;
- gérer les proportions relatives des éléments constitutifs des ressources en capital de manière à ce que la Société atteigne ces objectifs de manière efficace.

La Société est chargée de la supervision quotidienne de la gestion du capital de la Société, avec la possibilité de soumettre des questions au Conseil pour approbation. La Société mesure les principales sensibilités du capital et analyse les facteurs de changement de l'adéquation du capital, ce qui fait l'objet d'un rapport régulier au sein du comité de gestion actif-passif. La situation du capital est également communiquée au CGR sur une base mensuelle.

La Société évalue le risque de capital par rapport aux exigences réglementaires minimales et aux objectifs internes au niveau de la Société, en s'appuyant sur des évaluations des besoins en capital au niveau de l'entreprise par rapport aux objectifs internes. Les rapports sur le risque de capital sont transmis quotidiennement aux dirigeants et examinés au niveau du Conseil et du comité de gestion actif-passif.

La Société détermine et maintient une réserve de planification des immobilisations afin de réduire le risque de devoir lever des capitaux ou de réduire ses activités à court terme. L'objectif de la Société est de gérer le capital de manière à pouvoir faire face à des contraintes sévères mais plausibles sans avoir à modifier l'activité de manière significative. Cette réserve de planification des immobilisations est déterminée sur la base de contraintes appropriées pour les activités de la Société.

Processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres
La Société surveille en permanence l'adéquation de ses fonds propres et mène chaque année un processus formel d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (« PEIAFP ») dans le cadre duquel elle évalue ses risques, ses contrôles et son capital. Le Conseil est impliqué dans tous les éléments clés du PEIAFP et approuve les plans d'affaires et de capital, la déclaration d'appétit pour le risque, le cadre des simulations de crise et l'élaboration du document PEIAFP. Le processus PEIAFP est étroitement lié au processus de définition de la stratégie et de planification des activités, ainsi qu'au processus d'identification, de mesure et de contrôle de ces risques.

Simulation de crise
La simulation de crise est utilisée pour évaluer l'impact de tensions financières graves mais plausibles sur des facteurs de risque individuels ou multiples et pour déterminer les tampons de fonds appropriés. La Société gère ses risques et ses ressources en capital avec l'objectif de maintenir un ratio réglementaire largement supérieur aux ressources minimales en capital exigées par les organismes de réglementation.

La Société dispose d'un cadre de simulation de crise qui comprend une simulation de crise par scénario (comprenant une simulation de crise macroéconomique et évènementielle basée sur des simulations de crise prospectives, historiques et inversées), ainsi que des simulations de crise par facteur de risque unique (qui sont conçus pour identifier et quantifier les concentrations de risque par rapport à des facteurs de risque particuliers). Les résultats des simulations de crise sont calculés au niveau de la Société, mais aussi par département et par branche d'activité, et sont régulièrement communiqués aux dirigeants.

Risque de modèle

Le risque de modèle est le potentiel de perte découlant de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèles incorrects ou mal utilisés. L'appétit de MUSEU pour le risque de modèle est prudent et les contrôles doivent être restrictifs. Afin de rester dans les limites de l'appétit, plusieurs contrôles ont été mis en œuvre, y compris, mais sans caractère limitatif, la mise en place d'un comité des parties prenantes au modèle afin d'assurer une surveillance appropriée de l'élaboration et de la validation du modèle avec les principales parties prenantes du risque et de l'entreprise. Le comité des parties prenantes du modèle est un comité basé chez MUSEMEA avec des représentants de MUSEU qui assistent aux réunions du comité. MUSEU a également délégué une partie de sa prérogative en matière d'approbation des modèles au responsable de l'analyse des risques de MUSEMEA. En outre, les mesures liées au risque de modèle sont également présentées au comité de gestion des risques de MUSEU sur une base mensuelle.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. La Société gère et contrôle son exposition au risque opérationnel par le biais de ses politiques et procédures, qui sont conçues pour s'assurer qu'elle :

- atténue le risque d'exposition à la fraude ;
- traite les transactions de manière correcte, précise et opportune ;
- protège l'intégrité et la disponibilité des installations de traitement de l'information, de l'infrastructure et des données ;
- préserve la confidentialité des informations relatives à ses clients ;
- emploie un nombre approprié de personnel qualifié et se conforme aux lois et réglementations en vigueur en matière d'emploi ;
- instaure des environnements de travail sûrs pour les employés et les visiteurs ;
- réduit à la fois la probabilité qu'un incident se produise et l'impact en cas d'incident.

Afin de rester dans les limites de l'appétit pour le risque de la Société, divers contrôles ont été mis en œuvre, y compris, mais sans caractère limitatif, les suivants :

- procédures d'identification et d'évaluation des risques opérationnels :
 - auto-évaluation du contrôle des risques
 - scénarios et simulations de crise
 - risques majeurs et émergents
 - gouvernance des produits
 - évaluations des risques liés au changement
- procédures d'atténuation et de gestion des risques opérationnels :
 - procédures du cadre de contrôle relatives à la propriété du contrôle, la performance du contrôle, l'identification du contrôle, le test du contrôle, le suivi du contrôle et la surveillance du contrôle.
 - questions et actions (l'identification des questions liées au risque opérationnel et des plans d'action associés)
 - acceptation des risques
- procédures de suivi du risque opérationnel :
 - indicateurs clefs
 - gestion interne des événements liés au risque opérationnel
 - gestion des événements liés au risque opérationnel externe

La Société dispose d'un service spécialisé dans la gestion des risques opérationnels. Les questions importantes sont transmises au comité de gestion des risques, qui se réunit tous les mois.

Risques technologiques et liés à la cybersécurité

Le département de la gestion des risques opérationnels est chargé de la surveillance de deuxième niveau et de la remise en question des risques technologiques et liés à la cybersécurité. Les informations relatives à la gestion (« RG ») des risques technologiques et liés à la cybersécurité sont présentées au CGR.

La Société est soutenue par MUS(EMEA), qui dispose d'une fonction dédiée au risque et au contrôle technologiques en première ligne, responsable de la gestion des risques technologiques et liés à la cybersécurité. Les domaines d'intervention comprennent les principaux risques et menaces liés à la sécurité du réseau, aux logiciels malveillants et aux pares-feux, à la gestion des accès, aux sauvegardes de données, aux correctifs de sécurité, à la sensibilisation des utilisateurs, à la surveillance et au signalement des services et des événements liés à la sécurité. Elle mène également des activités de test et d'atténuation afin d'identifier toute vulnérabilité potentielle en matière de sécurité dans les plateformes d'infrastructure et les applications d'entreprise. La Société dispose d'un programme de travail permanent qui investit continuellement dans l'amélioration des contrôles pour gérer les risques technologiques et liés à la cybersécurité.

Quantification du risque opérationnel et calcul du capital
La Société utilise l'approche standard (« LAS »)) pour calculer son capital requis pour le risque opérationnel au titre du pilier 1. La Société s'est engagée à adopter les pratiques d'excellence de l'industrie pour gérer et mesurer le risque opérationnel, et a également mis au point un modèle de capital principalement basé sur des scénarios pour déterminer si elle doit détenir du capital supplémentaire pour le risque opérationnel.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de perte qui peut résulter de la poursuite d'un plan d'affaires infructueux, notamment d'une diversification insuffisante des sources de recettes. Le risque stratégique est une conséquence nécessaire de la conduite des affaires et couvre un certain nombre de types de risques financiers. Les risques stratégiques sont généralement des risques à long terme, tandis que les risques à court terme sont généralement pris en compte dans le cadre du risque commercial. L'approche principale de la Société en matière de gestion du risque stratégique passe par ses processus de planification des activités, qui mettent en évidence les principales dépendances de sa stratégie, ce qui permet d'évaluer le risque stratégique au moment où la stratégie est élaborée et approuvée. Le programme de simulation de crise qualitatif inversé de la Société vise à mettre l'accent sur les principaux risques stratégiques, en identifiant les scénarios qui pourraient conduire à leur réalisation ainsi que les mesures éventuelles qui pourraient être prises pour faire face à leur émergence et atténuer l'impact de la réalisation du risque stratégique.

Les risques stratégiques de la Société comprennent également les impacts potentiels découlant des relations de la Société avec ses parties prenantes et de ses relations avec MUFG. Ces risques comprennent, sans caractère limitatif, le soutien continu du groupe, le maintien de relations satisfaisantes avec les principaux organismes de réglementation, la capacité continue de répondre aux demandes des principaux clients et la capacité d'attirer et de fidéliser un personnel de qualité.

Le risque stratégique intègre le risque commercial qui est la sensibilité entre les recettes et les coûts prévus. Il s'agit d'une mesure de la facilité avec laquelle la base de coûts peut être gérée en cas de recettes inférieures aux prévisions. Le risque d'entreprise est défini comme la volatilité des prévisions du plan d'affaires par rapport aux recettes réalisées, qui dépendent de l'environnement du marché (voir le rapport des administrateurs aux pages 4 à 15).

Risque de conformité

Le risque de conformité, notamment la criminalité financière, est le risque de préjudice financier, d'atteinte à la réputation ou autre pour la Société en cas de non-respect des réglementations, règles, directives, normes d'éthique professionnelle et de gouvernance, codes de conduite et autres normes similaires.

La Société dispose d'une structure de gouvernance conçue pour assurer une gestion, une surveillance et une assurance de deuxième niveau appropriées des risques importants et des mesures d'atténuation associées, notamment, en ce qui concerne le risque de conformité, une fonction de conformité dotée d'une prérogative, d'une stature, d'une indépendance, de ressources et d'un accès au Conseil suffisants. La responsabilité de la conformité incombe aux unités fonctionnelles de la Société, qui sont responsables de leurs risques de conformité respectifs. La fonction de conformité est responsable de plusieurs contrôles et mesures d'atténuation, notamment le suivi, les tests, les conseils sur les changements réglementaires et les questions de conformité, et la remontée des problèmes qui se posent. Le programme de conformité et les infrastructures de contrôle interne de la Société évoluent en fonction de l'évolution des pratiques d'excellence et du profil de risque de la Société, notamment des développements stratégiques et réglementaires et des nouveaux produits.

Risque lié à la conduite

Le risque lié à la conduite est le risque que les actions de la Société aient un impact négatif sur les clients, la concurrence sur le marché ou l'intégrité et la réputation du marché. Ce risque peut se cristalliser pour de nombreuses raisons, notamment des manquements à la conformité, des conflits d'intérêts, une culture médiocre et des comportements individuels. Il peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Société et entraîner une perte de part de marché ou des sanctions réglementaires.

L'identification et la gestion efficaces des risques liés à la conduite sont essentielles à la réussite future de la Société. La Société a mis en place un cadre de gestion du risque lié à la conduite qui identifie et gère le risque lié à la conduite dans un cadre solide, notamment :

- les politiques de conformité et les procédures à la réception ;
- un cadre d'évaluation des risques couvrant l'identification et l'atténuation des risques de conduite, informant le programme de conformité ;
- les mesures de l'appétit du Conseil pour le risque lié à la conduite dans le contexte des objectifs stratégiques et du plan d'affaires de la Société ;
- un programme formel de contrôle de la conformité pour examiner l'efficacité des contrôles clefs visant à atténuer l'exposition potentielle au risque lié à la conduite ;
- la production et l'analyse d'informations sur la gestion des risques liés à la conduite ;
- un programme de formation et de sensibilisation au risque lié à la conduite à l'échelle de la Société.

Risque juridique

Le risque juridique est le risque de perte ou de dommage pour l'entreprise en cas de non-respect des lois, des règlements ou des obligations contractuelles applicables à ses activités commerciales ou en cas d'incapacité à prendre les mesures appropriées pour gérer les droits ou les actions en justice.

La Société gère les risques juridiques en se conformant à toutes les lois et réglementations applicables et en encourageant l'honnêteté et l'intégrité de l'ensemble de son personnel. Elle cherche à promouvoir une croissance et une rentabilité prudentes de l'entreprise grâce à un contrôle rigoureux des risques juridiques et réglementaires, à l'appui des objectifs plus larges de la Société. La Société dispose d'un service juridique permanent, indépendant des activités commerciales et doté de ressources suffisantes pour remplir ses fonctions :

- identifier les principaux risques juridiques et réglementaires affectant l'entreprise, faire une recommandation sur la manière de les gérer et, le cas échéant, faire remonter les risques résiduels au département du service en contact avec les clients concerné, au département de gestion des risques ou au Conseil et à ses sous-comités ;
- identifier et conseiller sur les changements juridiques et réglementaires et leur impact sur l'entreprise et aider à la définition et à la mise en œuvre de systèmes, de contrôles et d'infrastructures d'atténuation ;
- gérer les risques juridiques et réglementaires en faisant preuve de diligence, en examinant les contrats et les transactions, notamment en établissant l'applicabilité juridique des accords de garantie permettant à MUS(EU) de liquider ou de prendre possession des garanties en temps utile en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres événements de crédit des débiteurs, en négociant la documentation des transactions et en gérant toutes les actions juridiques et réglementaires.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque de perte résultant d'une atteinte à la réputation dans le cas où les activités de l'entreprise s'écartent sensiblement des attentes et de la confiance des clients, des actionnaires, des investisseurs, de la société et d'autres parties prenantes très diverses, ainsi que tout autre risque similaire. Il s'agit généralement d'un risque secondaire qui aggrave la perte liée à un autre type de risque. Les activités de la Société dépendent de sa réputation et celle-ci aura un impact sur ses performances si elle se détériore. La Société dispose d'un cadre, d'une politique et de contrôles en matière de risque d'atteinte à la réputation afin d'atténuer l'impact et de réduire la probabilité d'incidents liés à la réputation.

De tels incidents peuvent se produire pour tout type de risque, du marché aux opérations, ou pour des risques externes qui échappent au contrôle direct de la Société. La politique de gestion du risque d'atteinte à la réputation définit la manière dont le risque d'événements liés à la réputation est géré.

Passage au taux interbancaire offert (TIO)

À la suite de l'annonce faite par l'autorité de bonne conduite financière britannique (FCA) en juillet 2017, le taux de prêt interbancaire offert à Londres (LIBOR) (sauf pour l'USD) a été progressivement supprimé d'ici le 1er janvier 2022. MUFG avait mis en place des groupes de travail internes pour évaluer les impacts et gérer activement la transition du LIBOR tout en atténuant les risques associés. Ce processus de transition a posé un certain nombre de défis et a exposé la Société à des risques contractuels et financiers, qui ont été atténués par des initiatives telles que la mise au point de nouveaux systèmes et de modèles de tarification et de risque. La Société a entrepris de revoir et de modifier les accords juridiques. En outre, la Société continue de s'engager auprès des acteurs de l'industrie et des clients en vue de la prochaine étape.

État des ressources en capital réglementaire

Les ressources en capital réglementaire de la Société sont évaluées conformément au règlement sur les exigences de fonds propres et à la directive sur les fonds propres IV. Le capital de la Société au 31 décembre 2022 est constitué de capital social de catégorie 1.

La Société gère son profil de risque et ses ressources en capital avec l'objectif de maintenir à tout moment un ratio de capital supérieur à l'exigence de ressources en capital pour son profil de risque. La gestion du capital de la Société est effectuée selon le principe qu'elle ne devrait pas avoir besoin, de manière inattendue, de lever de nouveaux capitaux ou de réduire de manière significative sa prise de risque afin d'atteindre ses objectifs en matière de gestion du capital.
La Société a satisfait à ses exigences en matière de fonds propres à tout moment au cours de l'année. Les ressources en capital de la Société, les exigences de fonds propres au titre du pilier 1 et les ratios de capital pour 2022 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2022 m €	**2021 m €**
au 31 décembre		
Total des fonds propres de catégorie 1 après déductions	222	208
Total des ressources en capital	**222**	**208**
Risque de crédit (notamment le risque de concentration)	17	14
Risque de marché	11	7
Risque opérationnel	7	7
Total des exigences de fonds propres	**35**	**28**

	2022 %	**2021 %**
au 31 décembre		
Ratio fonds propres de base de catégorie 1 (fonds propres de base de catégorie 1 / actifs pondérés en fonction des risques)	50,8	58,7
Ratio de catégorie 1 (catégorie 1 / actifs pondérés en fonction des risques)	50,8	58,7
Total du ratio de capital (capital total / actifs pondérés en fonction des risques)	**50,8**	**58,7**

États financiers

Compte de résultat

	Notes	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 000 €	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 000 €
Recettes provenant des frais et commissions	2	35 270	45 298
Dépenses au titre des frais et commissions	2	(7 688)	(8 208)
Recettes nettes provenant des frais et commissions		**27 582**	**37 090**
Recettes provenant des activités de négoce		**10 397**	**11 180**
Total des produits d'exploitation		**37 979**	**48 270**
Frais de gestion	3	(30 084)	(29 674)
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	(2 682)	(2 682)
Amortissement des actifs liés au droit d'utilisation	10	(504)	(499)
Amortissement des biens immobiliers, installations et équipements	9	(550)	(550)
Total des charges d'exploitation		**(33 820)**	**(33 405)**
Résultat des activités courantes avant impôts		**4 159**	**14 865**
Imposition	5	(1 052)	(3 911)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la société		**3 107**	**10 954**
Total du résultat global		**3 107**	**10 954**

État de la situation financière

Au 31 décembre	**Notes**	**2022 000 €**	**2021 000 €**
ACTIF			
Liquidités et soldes auprès des banques centrales	6	115 670	218 021
Actifs financiers dérivés	7	1 009 970	777 287
Accords de mise en pension		2 689 262	2 412 206
Garanties en espèces versées à des contreparties de produits dérivés		180 290	68 594
Actifs d'impôts différés	5	1 251	876
Actifs incorporels	8	3 693	6 375
Actifs liés aux droits d'utilisation	10	1 863	2 367
Biens immobiliers, installations et équipements	9	473	1 023
Autres actifs	11	13 636	14 754
Total des actifs		**4 016 108**	**3 501 503**
PASSIF			
Dépôts des banques		1	1
Passifs financiers dérivés	7	1 007 229	778 950
Mises en pension		1 797 973	1 976 206
Autres prêts au coût amorti	12	106 491	-
Garanties en espèces reçues de contreparties de dérivés		817 395	500,305
Passifs financiers désignés à la juste valeur	13	35 490	-
Autres passifs	14	22 450	20 070
Total du passif		**3 787 029**	**3 275 532**
CAPITAUX PROPRES			
Instruments de capitaux propres	15	200 045	200 045
Bénéfices non répartis		29 034	25 926
Total des capitaux propres		**229 079**	**225 971**
Total du passif et des capitaux propres		**4 016 108**	**3 501 503**

État des variations des capitaux propres

	Investissements en capitaux propres 000 €	Bénéfices non répartis 000 €	Total des capitaux propres 000 €
2021			
Solde au 1er janvier 2021	**200 045**	**14 972**	**215 017**
Bénéfice après impôts	**-**	10 954	10 954
Au 31 décembre 2021	**200 045**	**25 926**	**225 971**
2022			
Solde au 1er janvier 2022	**200 045**	**25 926**	**225 971**
Bénéfice après impôts	-	3 107	3 107
Au 31 décembre 2022	**200 045**	**29 034**	**229 079**

État des flux de trésorerie

Pour la période clôturée le 31 décembre	Note	2022 000 €	2021 000 €
Rapprochement du résultat avant impôt aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice avant impôt		4 159	14 865
Ajustement pour les éléments non monétaires :			
Amortissement et dépréciation des biens immobiliers, installations et équipements		550	550
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles		2 682	2 682
Amortissement du droit d'utilisation		504	499
Évolution des actifs et passifs d'exploitation :			
Diminution nette des actifs financiers du portefeuille de transaction		-	95 009
(Augmentation) nette des actifs financiers dérivés		(232 683)	(105 889)
Augmentation nette des passifs financiers dérivés		228 279	105 127
(Augmentation) nette des accords de mise en pension		(277 056)	(285 117)
Augmentation/(diminution) nette des mises en pension		(178 233)	234 138
Diminution nette des garanties en espèces pour les dérivés		205 394	35 121
Diminution/(augmentation) nette des autres actifs		321	(6 484)
Augmentation nette des autres passifs		6 674	5 896
Impôt sur les sociétés payé		(3 911)	(4 045)
Trésorerie nette provenant de / (utilisée dans) les activités d'exploitation		**(243 320)**	**92 352**
Achat de biens immobiliers, installations et équipements		-	-
Achat d'immobilisations incorporelles		(11)	(11)
Trésorerie nette provenant de / (utilisée) dans les activités d'investissement		**(11)**	**(11)**
Produit des autres prêts au coût amorti		106 491	**-**
Produits des passifs financiers désignés à la juste valeur		35 490	**-**
Encaissements en sous-location		455	455
Paiements de location		(979)	(979)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		**141 457**	**(524)**
(Diminution) / augmentation nette des espèces et quasi-espèces		**(101 874)**	**91 817**
Espèces et quasi-espèces à l'ouverture		218 020	126 880
Augmentation / (diminution) de la trésorerie nette		(101 874)	91 817
Change		(477)	(677)
Espèces et quasi-espèces à la clôture nettes des dépôts des banques	6	**115 669**	**218 020**
Espèces et quasi-espèces auprès des banques centrales		115 670	218 021
Dépôts des banques		(1)	(1)
Total des espèces et quasi-espèces nettes des dépôts des banques	6	**115 669**	**218 020**

Notes sur les états financiers

1 Conventions comptables

Base d'établissement des comptes de la société

La Société a été constituée aux Pays-Bas et a commencé ses activités opérationnelles en 2019. Les informations financières comprennent les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des informations comparatives pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Les informations financières ont été élaborées conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS-EU ») et conformément au droit civil et au droit des sociétés néerlandais.

Les états financiers ont été établis sur la base d'une continuité d'exploitation en raison de la rentabilité future attendue, de la solidité du capital et de la situation de trésorerie ainsi que du fait que la Société continue de revêtir une importance stratégique pour sa société mère MUS(EMEA). Les activités commerciales de la Société, ainsi que les facteurs susceptibles d'affecter son développement futur, ses performances et sa position sont exposés au paragraphe stratégie du rapport des administrateurs aux pages 4 à 14. La situation financière de la Société et sa situation de trésorerie sont décrites dans les états financiers commençant à la page 26. De plus, les politiques commerciales et de gestion des risques aux pages 15 à 23 comprennent les objectifs, les politiques et les processus de la Société pour la gestion de son capital ; ses objectifs de gestion des risques financiers ; et divers types de risques.

La Société dispose de ressources financières considérables, comme en témoigne la forte injection de capital lors de la création de la Société. De plus, la Société a des contrats avec des entreprises, des établissements financiers et des banques centrales dans toute l'Union européenne. En conséquence, les Administrateurs estiment que la Société est bien placée pour gérer avec succès ses risques commerciaux malgré les perspectives économiques mondiales incertaines. Les Administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose des ressources adéquates pour poursuivre son existence opérationnelle dans un avenir prévisible. Ainsi, ils continuent d'adopter la base de continuité d'exploitation en établissant les états financiers, voir le rapport des administrateurs.

MUS(EU) a obtenu un agrément d'établissement de crédit en octobre 2022 et est pleinement conforme aux exigences légales pour de telles activités. En conséquence, la Société est classée comme une entité d'intérêt public (« EIP ») et une banque et est soumise aux exigences réglementaires et à la supervision de la DNB et de la BCE.

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation et de fonctionnement de la Société, sauf indication contraire. Les montants sont susceptibles de ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Utiliser des estimations et émettre des jugements

L'élaboration de l'information financière nécessite l'utilisation d'estimations et l'émission de jugements sur les conditions futures. L'utilisation des informations disponibles et l'application d'hypothèses sont inhérentes à la formulation d'estimations ; les résultats réels à l'avenir peuvent différer des estimations sur lesquelles les informations financières sont élaborées.

Les conventions comptables auxquelles les estimations de la direction doivent être appliquées sont :

- l'évaluation des instruments financiers de niveau 3, lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier et que des techniques d'évaluation sont utilisées qui dépendent de paramètres non observables ;
- les charges à payer discrétionnaires relatives aux rémunérations à la suite du changement du cycle d'examen de la performance ainsi que les dates d'acquisition et de paiement connexes.

Les conventions comptables où le jugement de la direction doit être appliqué sont :

- le moment de la comptabilisation des gains ou des pertes au jour le jour, le cas échéant ;
- la satisfaction des conditions d'acquisition relatives aux accords de rémunération différée, et
- la comptabilisation des actifs d'impôts différés (se reporter à la Note 5).

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé repose sur une évaluation de la probabilité et de la suffisance des bénéfices imposables futurs, des contrepassations futures de différences temporelles imposables existantes et des stratégies de planification fiscale en cours. Les jugements les plus importants concernent la rentabilité future attendue et la mesure dans laquelle la direction les comptabilise en compensation des pertes fiscales évaluées.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont initialement évalués à la juste valeur. Les achats et ventes habituels d'instruments financiers sont comptabilisés en utilisant la comptabilité à la date de règlement.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en actifs financiers au coût amorti, en actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG ») ou en actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVBCR »). La classification des actifs financiers est déterminée par un processus en 2 étapes : analyse du modèle économique en vertu duquel l'actif est détenu ; et, le cas échéant, analyse des conditions contractuelles de l'actif financier.

1 Conventions comptables (suite)
Actifs financiers détenus au coût amorti

Les actifs financiers peuvent être évalués au coût amorti lorsqu'ils sont :

- détenus dans un modèle économique selon lequel la Société a l'intention de détenir l'actif afin de percevoir les paiements du principal et des intérêts, et

- les stipulations contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts (« URPVI ») sur le principal restant à payer.

Lorsque les actifs sont détenus au coût amorti, la valeur comptable est calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les actifs financiers détenus au coût amorti comprennent les garanties en espèces versées aux contreparties des dérivés et les autres créances d'exploitation.

Actifs financiers détenus à la JVBAERG

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG ») lorsqu'ils sont :

- détenus dans un modèle économique selon lequel la Société peut soit vendre l'actif, soit le détenir afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et
- les stipulations contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts (« URPVI ») sur le principal restant à payer.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers détenus à la JVBAERG sont comptabilisés dans le produit net des activités de négoce. Les autres variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres au sein des actifs financiers détenus à la réserve de la JVBAERG jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié, moment auquel le solde des capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultat.

La Société ne détient aucun actif financier détenu à la JVBAERG.

Actifs financiers détenus obligatoirement à la JVBCR

Les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVBCR ») lorsqu'ils ne répondent pas aux critères pour être classés dans une classification différente.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes ultérieurs résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les revenus d'intérêts, les charges d'intérêts et les dividendes connexes, sont comptabilisés dans le compte de résultat dans le produit des activités de négoce à mesure qu'ils surviennent.

La grande majorité des actifs financiers de la Société sont détenus dans cette catégorie.

Possibilité de désigner un actif financier à la JVBCR

La Société peut désigner de manière irrévocable un actif financier comme détenu à la JVBCR lors de la comptabilisation initiale lorsque cela élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement de la comptabilisation d'actifs financiers ou de passifs financiers sur des bases différentes.

Cette Société n'a pas d'actifs financiers désignés à la JVBCR.

Option de comptabiliser certains financements par capitaux propres à la JVBAERG

La Société peut procéder à une désignation irrévocable pour certains placements dans des titres de participation qui seraient autrement évalués à la JVBCR afin de présenter les variations de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Si la Société choisit cette option, les dividendes sur ces titres seront enregistrés par le biais du compte de résultat au fur et à mesure que la Société devient contractuellement autorisée à les recevoir. Tous les autres gains ou pertes sur ces titres, y compris ceux liés à la conversion des devises, sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en profits et pertes, mais peuvent être transférés entre les éléments des capitaux propres.

La Société n'a pas de financement par capitaux propres désigné à la JVBAERG.

1 Conventions comptables (suite)

Identification et évaluation de la dépréciation

La comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation en vertu de la norme internationale d'information financière IFRS 9 sont fondées sur un modèle interne de perte de crédit escomptée (« PCE »). La Société comptabilise les pertes de crédit potentielles escomptées pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la JVBAERG. Les pertes de crédit escomptées sont estimées de façon prospective en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition de la Société en cas de défaillance ; et représentent la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels dus en vertu du contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument.

Le modèle PCE classe ces actifs financiers selon les stades suivants :

- stade 1 : actifs performants – 12 mois
 PCE, instruments financiers qui n'ont pas connu de hausse significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La provision est déterminée en fonction de la probabilité qu'un cas de défaillance se produise au cours des 12 prochains mois (« PCE à 12 mois »).
- stade 2 : actifs sous-performants – PCE à vie
 Instruments financiers pour lesquels une hausse significative du risque de crédit a été identifiée mais qui ne sont pas en défaillance. La provision est déterminée en fonction de la probabilité du cas de défaillance sur la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCE à vie »). Un actif financier passe du stade 1 au stade 2 lorsqu'il y a une hausse significative du risque de crédit (HSRC) depuis la comptabilisation initiale, qui est évaluée par l'analyse des notations de crédit publiées et d'autres facteurs, le cas échéant.
- stade 3 : actifs non performants – PCE à vie
 Les instruments financiers sont classés au stade 3 lorsqu'une défaillance a été identifié. La définition de la défaillance est alignée sur la définition de l'Autorité bancaire européenne (ABE) dans le contexte de la gestion des risques. Les provisions du stade 3 sont déterminées sur la base d'une PCE à vie en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (« AFT »).

La Société ne comptabilise aucune perte escomptée sur ses actifs financiers pour les trois stades ci-dessus. À la fin de la période de déclaration, MUS(EU) n'a pas de JVBAERG ni de PCE significative sur les actifs financiers au coût amorti.

Passifs d'activités de négoce

Produits dérivés, positions courtes sur la dette (par exemple, obligations, bons du Trésor, titres de créance à moyen terme) ou positions faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et pour lesquels il existe des preuves d'un schéma effectif récent de prise de bénéfices à court terme, sont classés comme détenus à des fins de négoce. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes ultérieurs résultant des variations de la juste valeur de ces passifs, ainsi que les revenus d'intérêts, les charges d'intérêts et les dividendes connexes, sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les produits des activités de négoce à mesure qu'ils surviennent.

Passifs financiers désignés à la JVBCR

Les passifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de négoce, sont classés dans cette catégorie s'ils répondent à un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous, et sont ainsi désignés par la direction lors de leur comptabilisation initiale. La Société peut désigner des passifs financiers à la juste valeur lorsque cela se traduit par des informations plus pertinentes en raison de ce qui suit :

- elle élimine ou réduit considérablement les incohérences d'évaluation ou de comptabilisation qui résulteraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la comptabilisation des gains et des pertes sur ceux-ci, sur des bases différentes. Selon ce critère, la principale catégorie d'instruments financiers désignée par la Société comprend les émissions de titres de créance à moyen terme et les prêts et dépôts du marché monétaire. Le rendement de certains instruments a été assorti de dérivés. Une asymétrie comptable surviendrait si les titres de créance et les opérations du marché monétaire étaient comptabilisés au coût amorti, car les dérivés correspondants sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant prises en compte dans le compte de résultat. En désignant ces actifs et passifs à la juste valeur, la variation de leur juste valeur sera également inscrite au compte de résultat ;
- des groupes d'actifs financiers, de passifs financiers ou des combinaisons de ceux-ci sont gérés et leur performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, et des informations sur les groupes d'instruments financiers sont communiquées à la direction sur cette base ;
- certains instruments financiers contiennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

Dette émise - classement des passifs financiers par rapport aux capitaux propres

Les instruments financiers émis ou leurs composants sont classés comme passifs si le contrat sous-jacent entraîne une obligation actuelle pour la Société de remettre de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'actions propres de la Société au détenteur de l'instrument. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs provenant des activités de négoce et des passifs désignés à la juste valeur, qui sont détenus à la JVBCR.

Lorsque les instruments financiers émis contiennent à la fois des éléments de passif et de capitaux propres, ceux-ci sont comptabilisés séparément. La juste valeur de la dette est d'abord estimée et le reste du produit est inclus dans les capitaux propres. Aucun instrument composé de ce type n'existait à la fin de l'année ou tout au long de l'année.

La Société n'a émis aucun titre de créance.

1 Conventions comptables (suite)

Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres dispositions contractuelles. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'hôte ; les termes des dérivés incorporés répondraient à la définition d'un dérivé autonome s'ils étaient contenus dans un contrat distinct ; et le contrat combiné est un passif financier non détenu à des fins de négoce ou désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat.

La Société n'a pas de dérivés incorporés bifurqués.

Accords de mise en pension et de revente

Les titres qui ont été vendus sous réserve d'un accord de mise en pension restent dans l'état de la situation financière et un passif basé sur la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs associés est comptabilisé au passif. Les titres acquis dans le cadre d'opérations d'achat et de revente ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière et un actif basé sur la valeur actualisée nette des rentrées de trésorerie futures associées est comptabilisé à l'actif.

Les accords de vente, de mise en pension et de rachat sont gérés ensemble comme un portefeuille sur la base de la juste valeur et sont comptabilisés à la JVBCR. Ainsi, les soldes inscrits à l'actif et au passif sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des flux de trésorerie associés sont comptabilisés dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'ils surviennent. Les actifs et les passifs sont compensés et le montant net est déclaré dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette.

Produits dérivés

Lorsque les contrats répondent à la définition d'un produit dérivé dans la norme IFRS 9, ils sont initialement comptabilisés, puis réévalués, à la juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les produits provenant des activités de négoce au fur et à mesure qu'elles surviennent. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix cotés sur des marchés actifs ou à l'aide de techniques d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Les techniques d'évaluation comprennent des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des transactions récentes sur le marché et des modèles d'évaluation des options, le cas échéant. Tous les produits dérivés sont classés en actifs lorsque leur juste valeur est positive ou en passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les produits dérivés sont comptabilisés selon la date de transaction.

La Société utilise la dispense de comptabilisation des produits dérivés permise par la norme pour les achats et les ventes de titres de manière régulière - ceux-ci sont comptabilisés en utilisant la comptabilité à la date de règlement.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net déclaré dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation et qu'il y a une intention de régler sur une base nette ou de réaliser un actif et régler le passif simultanément. Dans de nombreux cas, même si des accords-cadres de compensation sont en place, les actifs et passifs correspondants sont présentés bruts dans l'état de la situation financière car ces exigences ne sont pas respectées.

La valeur des contrats dérivés a été ajustée pour tenir compte de l'incidence du risque de crédit de contrepartie (« DVA ») et du coût et des avantages du financement futur (« FVA »). L'impact des variations du risque de crédit propre de la Société (« DVA ») est matériellement inclus dans l'application de la FVA.

La Société est bénéficiaire d'une garantie interentreprises de MUFG Bank qui fournit à la Société une protection contre la défaillance sur un portefeuille de produits dérivés d'entreprise. Cette garantie ne répond pas à la définition de la norme IFRS 9 d'une garantie financière et est donc comptabilisée comme un produit dérivé de crédit.

Sûreté

Les garanties fournies sous forme d'espèces par la Société sur les produits dérivés et autres passifs sont classées comme un actif dans les actifs financiers au coût amorti. Les garanties fournies sous forme d'espèces par les contreparties sont classées dans les passifs financiers au coût amorti. Ces soldes sont évalués initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti.

Lorsque des titres sont remis à des contreparties en garantie des passifs de la Société, le titre sera conservé dans l'état de la situation financière de la Société et n'aura pas d'incidence sur le passif enregistré. Les garanties reçues sous forme de titres ne sont pas enregistrées dans l'état de la situation financière.

Passifs financiers détenus au coût amorti

Les passifs financiers sont détenus au coût amorti sauf s'ils remplissent les conditions énumérées ci-dessus pour être comptabilisés à la JVBCR. Les passifs financiers détenus au coût amorti comprennent les garanties en espèces reçues des contreparties des produits dérivés, les emprunts au coût amorti et les autres créditeurs. Lorsque les passifs sont détenus au coût amorti, la valeur comptable est calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1 Conventions comptables (suite)

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ; ou lorsque la Société a transféré à la fois son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ; ou lorsque le contrôle n'est pas conservé. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou expirée.

Comptabilité de couverture

La Société n'applique pas la comptabilité de couverture.

Évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre parties bien informées et consentantes dans des conditions de pleine concurrence à la date d'évaluation.

Lorsque disponible, la Société évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les prix cotés sont facilement et régulièrement disponibles et représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de pleine concurrence.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société établit la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de pleine concurrence entre des parties bien informées et consentantes (le cas échéant), la référence à la juste valeur actuelle d'autres instruments qui sont sensiblement les mêmes, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La technique d'évaluation choisie utilise au maximum les données du marché, s'appuie le moins possible sur des estimations spécifiques à la Société, intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en compte pour fixer un prix et est conforme aux méthodologies économiques acceptées pour la tarification des instruments financiers. Les données d'entrée des techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché et les mesures des facteurs risque-rendement inhérents à l'instrument financier. La Société calibre les techniques d'évaluation et teste leur validité à l'aide de prix de transactions observables sur le marché actuel pour le même instrument ou sur la base d'autres données de marché observables disponibles.

Lorsque des données de marché non observables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers et que les évaluations du modèle indiquent des gains ou des pertes initiaux sur la transaction, la totalité du gain ou de la perte initiale n'est pas comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat. Le gain ou la perte initial est mesuré comme la différence de juste valeur indiquée par le prix du modèle d'évaluation et le prix de la transaction. Ces gains ou pertes sont différés et comptabilisés sur la durée de vie de la transaction sur une base systématique, ou lorsque les données deviennent observables, ou que la transaction arrive à échéance ou est clôturée, ou lorsque la Société conclut une transaction éligible de compensation ou de couverture économique qui fournit un point de données de marché pour démontrer l'observabilité des données d'entrée non observables. Se reporter à la note 17 pour plus de détails sur la juste valeur des instruments financiers.

Frais et commissions

Les recettes provenant de frais et commissions comprennent les honoraires perçus lorsque la Société agit en tant que souscripteur ou agent et de la prestation de services de conseil. Les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de performance sont satisfaites conformément au contrat. Cela peut être à un moment donné ou sur une période de temps.

Les frais et commissions comprennent les frais de transaction et de service. Les montants sont constatés au fur et à mesure que les services connexes sont reçus.

Ségrégation des fonds des clients

La Société ne propose pas de fonds aux clients en tant que service dans le cadre normal de ses activités. Cependant, dans certains scénarios limités, la Société peut recevoir des fonds appartenant à des clients. Dans de tels scénarios, les fonds seront transférés aux clients concernés dès que possible. Ces fonds et les montants correspondants dus aux clients ne sont pas détenus dans l'état de la situation financière, car les clients conservent la propriété effective.

Produits d'intérêts nets

La Société, en tant qu'entreprise d'investissement, fournit des solutions à ses clients sur les marchés primaire (capital de la dette) et secondaire - principalement des obligations, des accords de mise en pension et des produits dérivés. La Société détient des instruments financiers dans le cadre d'un modèle commercial de négociation à la valeur du marché et sur la base de la JVBCR. Les recettes sont représentées dans les commissions et les produits provenant des activités de négoce. Aucun solde d'intérêts n'est présenté dans le compte de résultat car la Société ne détient pas d'actifs tampons réglementaires ni de positions d'investissement à long terme.

1 Conventions comptables (suite)

Devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises et les contrats de change à terme ouverts sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une devise sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change au moment où la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en devise non évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change sont inclus dans le compte de résultat.

Les recettes et les dépenses de la Société sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

Biens immobiliers, installations, équipements et immobilisations incorporelles

Les biens immobiliers, installations, équipements et immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses pour mettre en service les logiciels achetés et les logiciels conçus en interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsque la Société considère que le logiciel sera utilisé d'une manière qui générera des avantages économiques futurs et pourra mesurer de manière fiable les coûts de développement.

Tous les actifs immobilisés sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Les actifs sont dépréciés lorsqu'il est considéré que l'avantage économique futur de l'actif est inférieur à sa valeur comptable. Ces pertes de valeur sont incluses directement dans le compte de résultat.

L'amortissement est prévu pour amortir le coût moins la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles et des logiciels incorporels par tranches égales sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

Mobilier et agencement de bureau	5 ans
Machines et matériel de bureau	3 à 5 ans
Logiciel immatériel	4 à 7 ans

Locations

La Société classe un contrat comme contenant une location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

En tant que locataire
La Société comptabilise une dette locative et un droit d'utilisation correspondant pour tous les accords contenant un contrat de location, à l'exception des contrats de location à court terme (d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des contrats de location d'actifs de faible valeur.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements du loyer restants à la date de début, actualisée en appliquant le taux d'emprunt marginal du locataire lorsqu'il n'y a pas de taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, et présentée dans les autres passifs (note 12). La dette locative est ensuite évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur la dette locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

L'actif associé au droit d'utilisation est initialement comptabilisé pour un montant égal à la dette locative, ajustée de tout loyer dû ou payé d'avance, d'une estimation initiale des coûts de remise en état et de tout coût direct initial encouru par la société en tant que locataire, et présenté comme une ligne distincte dans l'état de la situation financière. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti à compter de la date de début jusqu'à la date la plus proche entre la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la fin de la durée du contrat de location. La Société applique les exigences de la norme IAS 36 pour déterminer si l'actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et pour comptabiliser toute perte de valeur identifiée.

En tant que bailleur
La Société conclut des contrats de location à titre de bailleur relativement à certains de ses espaces de bureaux. Les contrats de location pour lesquels la Société est bailleur sont classés en contrats de location-financement ou contrats de location simple. Lorsque les termes du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété au locataire, le contrat est qualifié de contrat de location-financement. Tous les autres contrats sont classés comme contrats de location-exploitation.

Lorsque la Société est bailleur intermédiaire, elle comptabilise le bail principal et le bail de sous-location comme deux contrats distincts. Le contrat de sous-location est qualifié de contrat de location-financement ou de contrat de location simple par référence au droit d'utilisation résultant du contrat de location principal.

Les revenus locatifs des contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location concerné. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier et conclure un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

1 Conventions comptables (suite)

Les montants dus par les locataires dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en créances à hauteur de l'investissement net du Groupe dans les contrats de location. Les produits des contrats de location-financement sont affectés aux périodes comptables de manière à refléter un taux de rendement périodique constant sur l'encours net d'investissement de la Société au titre des contrats de location.

Impôts

Les impôts comprennent les impôts courants et les impôts différés. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt courant correspond à l'impôt à payer ou à recevoir attendu sur le revenu ou la perte imposable de l'année, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer au titre des années précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé sur toutes les différences temporelles et sur les pertes fiscales qui sont créées mais n'ont pas été annulées à la date du bilan. Les différences temporelles sont des divergences entre les résultats de la Société à des fins fiscales et ses résultats tels qu'ils figurent dans les états financiers qui résultent de l'inclusion de produits et de charges dans les évaluations fiscales au cours de périodes différentes de celles au cours desquelles ils sont comptabilisés dans les états financiers. Les différences temporelles et les pertes fiscales sont prises en compte si elles ont pris naissance avant la date de clôture et qu'elles devraient s'inverser au cours d'une ou plusieurs périodes futures.

L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporelles ou aux pertes fiscales lorsqu'elles s'inverseront, sur la base des lois qui ont été promulguées ou sont quasiment promulguées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs d'impôt exigible avec les actifs d'impôt exigible, et s'ils se rapportent à des impôts prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur différentes entités imposables qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur une base nette.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les pertes fiscales non utilisées et autres différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles sur lesquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et revus à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant se matérialise.

Les soldes d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Avantages sociaux

Le personnel est rémunéré à la fois par le salaire et par des primes de rémunération discrétionnaires basées sur la performance annuelle. Les primes basées sur la performance sont calculées annuellement et reflètent la performance de l'individu et de la Société au cours de cette période annuelle. Des parties des attributions basées sur la performance peuvent être versées par la Société à des conditions différées, bien que cela ne soit pas applicable pour le moment.

Lorsque les paiements sont effectués sur une base différée et que la valeur de rachat est fixée à la date d'attribution, la Société comptabilise les coûts des attributions différées au cours de la période au cours de laquelle l'attribution est effectuée, même si les paiements en espèces ne seront effectués qu'au cours des périodes futures. La Société considère que ce traitement représente le plus efficacement les coûts de rémunération des employés pour la période.

Lorsque les paiements sont effectués sur une base différée et que la valeur de rachat est liée au cours de l'action MUFG, la Société amortit le coût prévu de l'attribution sur toute la période de report et comptabilise en charge uniquement la partie qui est réputée s'être accumulée pendant la période actuelle. La Société comptabilise les changements postérieurs à la date d'attribution de la valeur de l'attribution totale en raison des variations du cours de l'action MUFG directement dans les dépenses.

Retraites

La Société maintient en vigueur un régime de retraite à cotisations définies.

Les charges du régime de retraite qui représentent les cotisations dues au régime au titre de l'exercice comptable sont imputées au compte de résultat.

Évolutions comptables futures

Il n'y a pas d'évolutions comptables futures significatives qui devraient avoir un impact significatif sur l'information financière de la Société.

Première adoption des normes comptables

Il n'existe pas de normes comptables publiées mais pas encore en vigueur ou de modifications des normes existantes susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'information financière de la Société.

2 Recettes et dépenses au titre des frais et commissions

	2022 000 €	2021 000 €
Recettes provenant des frais et commissions		
Recettes provenant des frais	17 789	28 859
Autres recettes provenant des frais et commissions	17 481	16 439
Total des recettes provenant des frais et commissions	**35 270**	**45 298**
Dépenses provenant des frais et commissions		
Dépenses provenant des frais	(7 688)	(8 208)
Total des dépenses provenant des frais et commissions	**(7 688)**	**(8 208)**
Recettes nettes provenant des frais et commissions	**27 582**	**37 090**

3 Frais de gestion

	2022 000 €	2021 000 €
Charges de personnel		
Salaires et traitements	11 640	11 134
Prestations de retraite	1 223	1 090
Charges de sécurité sociale	3 398	2 936
	16 261	**15 160**
Frais généraux et de gestion		
Rémunération du commissaire aux comptes (note 4)	371	255
Autres frais de gestion	13 452	14 259
	13 823	**14 514**
Total des frais de gestion	**30 084**	**29 674**

Au 31 décembre 2022, le nombre d'employés de la Société était de 48 (2021 : 42), répartis entre le siège d'Amsterdam 14 (2021 : 15), dont 6 (2021 : 5) étaient rattachés au service en contact avec les clients et la succursale de Paris 34 (2021 : 27), dont 30 (2021 : 23) étaient rattachés au service en contact avec les clients.

Les « salaires et traitements » comprennent les charges à payer au titre de la rémunération discrétionnaire représentant la meilleure estimation de la charge par la direction.

4 Rémunération du commissaire aux comptes

L'analyse de la rémunération du commissaire aux comptes est la suivante :

	2022 000 €	2021 000 €
Honoraires payables au commissaire aux comptes de la Société au titre des services d'audit et autres		
Honoraires au titre de la vérification légale des comptes	303	255
Autres missions	69	-
Rémunération totale du commissaire aux comptes	**371**	**255**

5 Impôts applicables

	2022 000 €	2021 000 €
Impôt sur les sociétés		
Période actuelle	(1 518)	(4 187)
Ajustement de l'exercice précédent	92	(232)
Impôt courant total	**(1 426)**	**(4 419)**
Impôt différé		
Origine des différences temporelles	507	225
Ajustement de l'exercice précédent	(133)	283
Impôt différé total	**375**	**508**
Charge d'impôt totale	**(1 052)**	**(3 911)**

L'impôt sur les sociétés consolidé est calculé en agrégeant les impôts sur les sociétés supportés aux Pays-Bas et en France. Le taux de l'impôt sur les sociétés aux Pays-Bas est de 25 %, les premiers 395 000 € (2021 : 245 000 €) étant assujettis au taux de 15 %. Le taux de l'impôt sur les sociétés en France est de 25 % (2021 : 26,5 %) pour l'année.
La charge de l'exercice peut être rapprochée avec le bénéfice dans le compte de résultat comme suit :

	2022 000 €	2021 000 €
Bénéfice des activités ordinaires avant impôt	4 159	14 865
Impôt au taux néerlandais de l'impôt sur les sociétés de 25,8 %	(1 073)	(3 716)
Ajustement de l'impôt courant de l'exercice précédent	92	(232)
Ajustement de l'impôt différé de l'exercice précédent	(133)	283
Pertes fiscales non comptabilisées	-	-
Pertes fiscales comptabilisées dans l'année et utilisées	-	-
Impôt différé comptabilisé dans l'année	-	-
Effet fiscal des dépenses non déductibles dans la détermination des bénéfices imposables	(5)	(7)
Différences de taux d'impôt sur les sociétés	66	(239)
Charge d'impôt de la période	**(1 052)**	**(3 911)**

Actifs d'impôt différé

Voici les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés par la Société pour la période de présentation de l'information financière en cours.

	Solde à l'ouverture	Imputation au profit ou à la perte 000 €	Solde au 31 décembre 2022 000 €
Rémunération différée	597	224	821
Amortissement accéléré des immobilisations	278	151	429
IFRS 16	1	(1)	-
Total	**876**	**374**	**1 251**

6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Les espèces et les quasi-espèces comprennent la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme d'une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois, nets des découverts bancaires en cours. La valeur comptable de ces actifs est approximativement égale à leur valeur nominale. Les espèces et les quasi-espèces indiquées dans l'état des flux de trésorerie peuvent être rapprochées des éléments connexes de l'état de la situation financière, comme indiqué ci-dessous.

	2022 000 €	2021 000 €
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	115 670	218 021
Dépôts des banques remboursables à vue	(1)	(1)
Total des espèces et quasi-espèces	**115 669**	**218 020**

	2022					
	Solde au 1er janvier 2022 000 €	**Financement des flux de trésorerie et d'intérêts 000 €**	**Variations des justes valeurs 000 €**	**Effet des variations des taux de change 000 €**	**Autres mouvements non monétaires 000 €**	**Solde au 31 décembre 2022 000 €**
Facilité de prêt MUSHD	-	34 527	(2)	965	-	35 490
Dépôts interentreprises du marché monétaire	-	109 968	-	(3 490)	13	106 491
Dettes locatives	4 907	(1 012)	-	-	(275)	3 620
Total des passifs liés aux activités de financement	**4 907**	**143 483**	**(2)**	**(2 525)**	**(262)**	**145 601**

	2021					
	Solde au 1er janvier 2021 000 €	**Acquisition 000 €**	**Paiement de loyers 000 €**	**Effet du taux d'intérêt 000 €**	**Autres changements 000 €**	**Solde au 31 décembre 2021 000 €**
Dettes locatives	5 993	-	(979)	(37)	(70)	4 907
Total des passifs liés aux activités de financement	**5 993**	**-**	**(979)**	**(37)**	**(70)**	**4 907**

7 Instruments financiers dérivés

	2022		
	Montant théorique 000 €	**Actifs à la juste valeur 000 €**	**Passifs à la juste valeur 000 €**
Produits dérivés détenus à des fins de négoce			
Contrats de change	11 667 868	545 070	561 277
Contrats de taux d'intérêt	14 062 247	439 530	445 952
Contrats de produits dérivés de crédit	455 151	25 370	-
Total des contrats de négociation	**26 185 266**	**1 009 970**	**1 007 229**
Total des instruments financiers dérivés	**26 185 266**	**1 009 970**	**1 007 229**

	2021		
	Montant théorique 000 €	**Actifs à la juste valeur 000 €**	**Passifs à la juste valeur 000 €**
Produits dérivés détenus à des fins de négoce			
Contrats de change	12 880 636	535 080	560 743
Contrats de taux d'intérêt	12 916 891	214 157	218 207
Contrats de produits dérivés de crédit	271 290	28 050	-
Total des contrats de négociation	**26 068 817**	**777 287**	**778 950**
Total des instruments financiers dérivés	**26 068 817**	**777 287**	**778 950**

La valeur des contrats dérivés a été ajustée pour tenir compte de l'impact du risque de crédit de contrepartie (« CVA ») et du coût des avantages du financement futur (« FVA »).

Les produits dérivés de crédit de gré à gré comprennent un actif dérivé de crédit, qui se rapporte à une garantie financière fournie par une société du groupe, MUFG Bank, pour les expositions aux dérivés non garanties au sein d'un portefeuille de contreparties d'entreprises. À la fin de l'année, la juste valeur de ce produit dérivé s'élevait à 25,4 millions € (2020 : 28,1 millions €), ce montant est compensé par un ajustement du CVA au titre de l'exposition aux contreparties d'entreprise sous-jacentes. Cela concerne en grande partie les contrats de taux d'intérêt et de change.

8 Immobilisations incorporelles

	Logiciels 000 €
Coût	
Au 1er janvier 2021	13,004
Ajouts	11
Au 31 décembre 2021	**13 015**
Au 31 décembre 2022	**13 015**
Amortissement	
Au 1er janvier 2021	3 958
Charges pour la période	2 681
Au 31 décembre 2021	**6 639**
Charges pour la période	2 682
Au 31 décembre 2022	**9 322**
Valeur comptable :	
Au 31 décembre 2021	**6 375**
Au 31 décembre 2022	**3 693**

9 Biens immobiliers, installations et équipements

	Améliorations locatives 000 €	**Mobilier et agencement de bureau 000 €**	**Machine et matériel de bureau 000 €**	**Total 000 €**
Coût				
Au 1er janvier 2021	1 244	175	1 024	2 443
Au 31 décembre 2021	**1 244**	**175**	**1 024**	**2 443**
Au 31 décembre 2022	**1 244**	**175**	**1 024**	**2 443**
Dépréciation				
Au 1er janvier 2021	438	28	405	870
Charges pour la période	276	18	256	549
Au 31 décembre 2021	**714**	**45**	**661**	**1 420**
Charges pour la période	276	18	256	550
Au 31 décembre 2022	**990**	**63**	**917**	**1 969**
Valeur comptable				
Au 31 décembre 2021	**530**	**130**	**363**	**1 023**
Au 31 décembre 2022	**254**	**112**	**107**	**473**

10 Locations

Les locations de la Société comprennent des espaces de bureaux en plus des contrats de location-financement précédemment comptabilisés pour certains agencements, équipements et logiciels. La durée des locations varie entre des périodes de 5 à 10 ans.

Les contrats de location comprennent des éléments locatifs et non locatifs. Pour la location des bureaux, la Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification et de comptabiliser les éléments locatifs et non locatifs comme un seul contrat. Pour la location du centre de données, la Société a choisi de séparer les éléments en fonction de leurs tarifs individuels respectifs.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (« actifs DU ») sont évalués au coût, qui comprend le montant de l'évaluation initiale de la charge locative sans autres paiements, charges directes initiales ou frais de restauration applicables.

La dette locative est évaluée sur la base de la valeur actualisée nette et comprend uniquement les paiements fixes, car tous les contrats de location sont sur la base d'un remboursement fixe. Aucun arrangement n'a été conclu concernant les loyers conditionnels, les garanties de valeur résiduelle, les options d'achat ou les pénalités de résiliation du bail.

Les paiements relatifs aux contrats de location à court terme, qui sont signés pour une période de 12 mois ou moins, sont comptabilisés selon la méthode linéaire. La Société n'a pas de contrats de location classés comme de faible valeur.

La Société a conclu des accords de sous-location financière en tant que bailleur pour certains espaces de bureaux. Le contrat de sous-location ne comprend pas d'options de reconduction ou de résiliation anticipée.

La Société n'est pas exposée au risque de change en raison des contrats de location, car tous les contrats de location sont libellés en euros.

Actifs au titre du droit d'utilisation

2022	**Biens immobiliers 000 €**	**Total 000 €**
Solde au 1er janvier 2022	2 367	2 367
Dotation aux amortissements de la période	(504)	(504)
Solde au 31 décembre 2022	**1 863**	**1 863**

2021	**Biens immobiliers 000 €**	**Total 000 €**
Solde au 1er janvier 2021	2 866	2 866
Dotation aux amortissements de la période	(499)	(499)
Solde au 31 décembre 2021	**2 367**	**2 367**

	2022 000 €	**2021 000 €**
Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat		
Intérêts sur la dette locative	(33)	(37)
Intérêts sur l'actif de location	8	9
Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie		
Total des sorties de trésorerie pour les contrats de location	(979)	(979)
Total des entrées de trésorerie provenant des sous-locations	455	455

	2022 000 €	**2021 000 €**
Moins d'un an	569	455
Un à deux ans	455	455
Deux à trois ans	455	455
Trois à quatre ans	455	455
Quatre à cinq ans	375	455
Plus de 5 ans	-	382
Total des paiements de loyer non actualisés à recevoir	**2 309**	**2 657**
Produits financiers non gagnés	(17)	(25)
Investissement net dans la location	**2 291**	**2 632**

Les loyers à recevoir non actualisés ont augmenté en raison de l'indexation annuelle des loyers en France.

Se reporter à la note 21 pour l'analyse des échéances des dettes locatives.

11 Autres actifs

	2022 000 €	**2021 000 €**
Acomptes et produits à recevoir	914	530
Actif de location	2 291	2 632
Autres débiteurs	10 431	11 592
	13 636	**14 754**

Les « autres débiteurs » comprennent les créances d'exploitation interentreprises ainsi qu'un dépôt de fonds de défaillance Eurex.

12 Autres prêts au coût amorti

	2022 000 €	2021 000 €
Dépôts interentreprises du marché monétaire	106 491	-
	106 491	**-**

Les « dépôts interentreprises du marché monétaire » concernent trois dépôts au coût amorti de MUFG Bank avec des dates d'échéance en 2023. Ces dépôts sont libellés en monnaie japonaise, le yen (JPY).

13 Passifs financiers désignés à la juste valeur

	2022 000 €	2021 000 €
Facilité de prêt MUSHD	35 490	-
	35 490	**-**

La « facilité de prêt MUSHD » représente des emprunts interentreprises non garantis de premier rang prêtés dans le cadre d'une facilité de prêt non engagée qui permet à la Société d'emprunter 40 milliards de yens à MUSHD, dont environ 5 milliards de yens ont été tirés. La Société a évalué la variation de la valeur de ces passifs due aux variations de son propre crédit en se référant aux évaluations de crédit publiées et à une courbe de coût des fonds. À la lumière de la stabilité observée de l'écart de procuration pour son propre crédit, la Société a évalué cette variation de valeur comme non significative.

14 Autres passifs

	2022 000 €	2021 000 €
Fiscalité et sécurité sociale	848	1 488
Dette locative	3 620	4 907
Autres créanciers	17 982	13 675
	22 450	**20 070**

Les « autres créanciers » comprennent les dettes interentreprises, les dettes locatives, la TVA à payer et les charges à payer liées aux rémunérations.

15 Instruments de capitaux propres

	2022 000 €	2021 000 €
Actions ordinaires de 1€ chacune :		
Capital social en début de période	200 045	200 045
Attribuées, appelées et entièrement libérées au 31 décembre	200 045	200 045

Au 31 décembre 2022, le capital émis et libéré de la Société s'élevait à 200 045 000 €. La valeur nominale des 200 045 000 actions est de 1 € par action.

Le capital social autorisé de la Société est de 600 millions d'actions d'une valeur nominale de 1 € par action.

État des variations des capitaux propres

	Total des capitaux propres 000 €
Solde au 1er janvier 2021	**215 017**
Ajouter : bénéfice pour la période	10 954
Solde au 31 décembre 2021	**225 971**

	Total des capitaux propres 000 €
Solde au 1er janvier 2022	**225 971**
Ajouter : bénéfice pour la période	3 107
Solde au 31 décembre 2022	**229 078**

	Instruments de capitaux propres 000 €	Bénéfices non répartis 000 €	Total des capitaux propres 000 €
2021			
Solde au 1er janvier 2021	**200 045**	**14 972**	**215 017**
Bénéfice après impôts	**-**	10 954	10 954
Au 31 décembre 2021	**200 045**	**25 926**	**225 971**
2022			
Solde au 1er janvier 2022	**200 045**	**25 926**	**225 971**
Bénéfice après impôts	-	3 107	3 107
Au 31 décembre 2022	**200 045**	**29 034**	**229 079**

Aucun dividende ordinaire n'a été approuvé ou payé pour la période 2022. Le conseil d'administration a conservé tous les bénéfices de la période dans les capitaux propres.

16 Rapport sur la rémunération et les intérêts des administrateurs

	2022 000 €	2021 000 €
Rémunération des principaux dirigeants	**Administrateurs exécutifs**	**Administrateurs exécutifs**
Avantages sociaux à court terme	727	597
Prestations postérieures à l'emploi	17	15
Autres prestations à long terme	29	12
Paiements théoriques fondés sur des actions	35	5
	808	**629**
Titres de créances / intérêts réalisés sur les NSU et autres prestations à long terme	27	-
Rémunération totale des principaux dirigeants	**835**	**629**

	2022 000 €	2021 000 €
Rémunération des principaux dirigeants	**Administrateurs non exécutifs**	**Administrateurs non exécutifs**
Avantages sociaux à court terme	106	51
Prestations postérieures à l'emploi	-	-
Autres prestations à long terme	-	-
Paiements théoriques fondés sur des actions	-	-
	106	**51**
Titres de créances / intérêts réalisés sur les NSU et autres prestations à long terme	-	-
Rémunération totale des principaux dirigeants	**106**	**51**

17 Juste valeur des instruments financiers

La majorité des actifs et des passifs de la Société sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur, auquel cas la juste valeur est égale à la valeur comptable. Le tableau suivant présente une comparaison par catégorie des montants comptables et de la juste valeur des actifs et passifs financiers de la Société pour les éléments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière.

	2022		2021	
	Valeur comptable 000 €	**Valeur comptable 000 €**	**Valeur comptable 000 €**	**Valeur comptable 000 €**
Actif				
Au coût amorti				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	115.670	115.670	218.021	218.021
Garanties en espèces versées aux contreparties des dérivés	180.290	180.290	68.594	68.594
Autres actifs	13.636	13.636	14.149	14.149
Passif				
Au coût amorti				
Dépôts des banques	1	1	1	1
Garanties en espèces reçues des contreparties de dérivés	817.395	817.395	500.305	500.305
Autres prêts au coût amorti	106.491	106.511	-	-
Autres passifs	22.450	22.450	15.190	15.190

Valorisation Évaluation des actifs et passifs financiers

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses sur les facteurs que d'autres acteurs du marché utiliseraient dans leurs évaluations, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités et les taux de remboursement anticipé et de défaillance. La Société évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie des justes valeurs suivante qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations :

- niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- niveau 2 : techniques d'évaluation basées sur des données observables, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide de prix de marché cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui sont considérés comme moins qu'actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant d'importantes données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments dont la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas fondées sur des données observables et dont les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments qui sont évalués sur la base des prix cotés pour des instruments similaires lorsque des ajustements ou des hypothèses non observables importants sont nécessaires pour tenir compte des différences entre les instruments.

La juste valeur de certains instruments financiers est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation qui sont déterminées en totalité ou en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des prix de marché observables. L'effet de la modification de ces hypothèses en une série d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles est négligeable (2021 : négligeable) compte tenu du caractère consécutif de ces transactions sur les actifs et les passifs (se reporter aux informations sur les fourchettes mentionnées à la page 45).

La Société a élaboré une analyse du montant du risque qui tient compte des interdépendances entre les facteurs de risque de marché, voir page 16.

	2022			
	Niveau 1 000 €	**Niveau 2 000 €**	**Niveau 3 000 €**	**Total 000 €**
Actif				
Actifs financiers à la JVBCR				
Accords de mise en pension - juste valeur	-	2 689 262	-	2 689 262
Instruments financiers dérivés	-	998 096	11 874	1 009 970
	-	**3 687 358**	**11 874**	**3 699 232**
Passif				
Passifs financiers à la JVBCR				
Accords de mise en pension - juste valeur	-	1 797 973	-	1 797 973
Instruments financiers dérivés	-	995 396	11 833	1 007 229
Passifs financiers désignés à la juste valeur	-	35 490	-	35 490
	-	**2 828 859**	**11 833**	**2 840 692**

	2021			
	Niveau 1 000 €	**Niveau 2 000 €**	**Niveau 3 000 €**	**Total 000 €**
Actif				
Actifs financiers à la JVBCR				
Accords de mise en pension - juste valeur	-	2 412 206	-	2 412 206
Instruments financiers dérivés	-	775 500	1 787	777 287
	-	**3 187 706**	**1 787**	**3 189 493**
Passif				
Passifs financiers chez JVBCR				
Accords de mise en pension - juste valeur	-	1 976 206	-	1 976 206
Instruments financiers dérivés	-	777 163	1 787	778 950
	-	**2 753 369**	**1 787**	**2 755 156**

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour la juste valeur des instruments du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Cela n'inclut pas les mouvements sur les produits dérivés de niveau 1 ou de niveau 2 qui sont également utilisés pour couvrir les actifs et passifs de niveau 3.

	Actifs dérivés 000 €	**Passifs dérivés 000 €**
2022		
Bilan d'ouverture au 1er janvier 2022	1 787	(1 787)
Total des gains/(pertes) en résultat	10 567	(10 046)
Gains totaux dans les réserves	-	-
Achats	-	-
Émissions	-	-
Règlements	(480)	
Transferts vers le niveau 3	-	-
Transferts à partir du niveau 3	-	-

Bilan de clôture au 31 décembre 2022	**11 874**	**(11 833)**
Gains/(pertes) nets non réalisés en résultat	10 567	(10 046)

	Actifs dérivés 000 €	Passifs dérivés 000 €
2021		
Bilan d'ouverture au 1er janvier 2021	2 102	(2 102)
Total des gains/(pertes) en résultat	169	(169)
Gains totaux dans les réserves	-	-
Achats	-	-
Émissions	-	-
Règlements	(484)	484
Transferts vers le niveau 3	-	-
Transferts à partir du niveau 3	-	-
Bilan de clôture au 31 décembre 2021	**1 787**	**(1 787)**
Gains/(pertes) nets non réalisés en résultat	169	(169)

Instruments financiers évalués à l'aide de modèles avec des données non observables
Le montant qui n'a pas encore été comptabilisé dans le compte de résultat de la Société relatif à la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale (le prix de transaction) et le montant qui aurait été obtenu si les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation ultérieure avaient été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins les versions ultérieures, est nul.

2022	Total de l'actif 000 €	Total du passif 000 €	Technique(s) d'évaluation	Entrées importantes non observables	Fourchette Min	Fourchette Max	Unités
Produits dérivés							
Produits dérivés de change	531	(532)	Modèle optionnel	Corrélation R-IR	35,00	60,00	%
				Corrélation FX - IR	20,00	60,00	%
				Corrélation - actifs sous-jacents	66,43	66,43	%
Produits dérivés de taux d'intérêt	11.342	(11.301)	Modèle optionnel		100,00	100,00	%
				Probabilité de transaction conditionnelle			
				Terme conditionnel de la transaction	2,2	2,2	Mois
	11.874	**(11.833)**					

2021	Total de l'actif 000 €	Total du passif 000 €	Technique(s) d'évaluation	Entrées importantes non observables	Fourchette Min	Fourchette Max	Unités
Produits dérivés							
Produits dérivés de change	1.787	(1.787)	Modèle d'option	Corrélation IR - IR	35,00	60,00	%
				Corrélation FX - IR	20,00	60,00	%
				Corrélation - actifs sous-jacents	66,00	66,00	%
	1,787	**(1,787)**					

Voici une description sommaire des données non observables importantes mentionnées dans le tableau ci-dessus :

- la corrélation est une mesure de la relation entre les mouvements de deux variables (c'est-à-dire dans quelle mesure le changement d'une variable peut être lié au changement de l'autre variable). La corrélation est souvent une donnée d'entrée dans l'évaluation des contrats de produits dérivés avec plus d'un risque sous-jacent. Une hausse significative de la corrélation prise isolément peut entraîner une variation de la juste valeur favorable ou défavorable selon les conditions spécifiques de l'instrument ;
- la probabilité de transaction conditionnelle est la probabilité qu'une initiative de projet sous-jacente aille de l'avant. En cas d'achèvement du projet, les swaps y afférents seront invoqués, mais si le projet ne se termine pas, les swaps ne se matérialisent pas. La durée conditionnelle de la transaction indique la durée à laquelle l'initiative de projet sous-jacente devrait se terminer.

18 Gestion des risques financiers

La Société maintient des positions dans des instruments financiers dans le cadre des activités quotidiennes du marché. Ces positions sont détenues dans le cadre de portefeuilles maintenus et suivis par type d'instrument ou de risque. La Société met en œuvre des politiques et des procédures afin d'identifier, de surveiller, d'évaluer et de gérer de façon adéquate ces types de risques. Des détails supplémentaires sont inclus dans les politiques commerciales et de gestion des risques aux pages 15 à 23.

Des politiques et des procédures sont établies pour chaque type de risque principal afin d'assurer la qualité de l'évaluation des risques, la surveillance des risques et les moyens appropriés de remontée d'information.

Gestion des risques par type de risque financier :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes résultant des fluctuations des prix du marché dans le portefeuille de négociation. La Société utilise une variété de mesures des risques, principalement basées sur le MdR, pour quantifier et contrôler ce risque avec l'objectif global de s'assurer que les pertes potentielles découlant du risque de marché restent dans les limites de l'appétit fixé par le Conseil - voir Risque de marché aux pages 16 à 17.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance d'un client, d'un émetteur ou d'une contrepartie et découle de l'exposition au crédit sous toutes ses formes, notamment le risque de règlement. L'exposition brute au risque de crédit de la Société est réputée correspondre au solde total de l'actif déclaré dans l'état de la situation financière - voir page 26. La Société gère son risque de crédit conformément aux politiques élaborées et approuvées au sein de la Société et approuvées par sa société mère dans le but de s'assurer que des mesures adéquates d'atténuation du crédit sont en place et que les expositions restantes sont gérées de manière adéquate. L'exposition aux contreparties est gérée au moyen d'un processus d'évaluation du risque de crédit, de fixation de limites, de surveillance de l'exposition et de signalement des écarts – voir Risque de crédit aux pages 18 et 19.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour faire face à ses obligations financières à leur échéance. Ce risque peut découler d'événements spécifiques à l'établissement et à l'échelle du marché. L'appétit pour le risque de liquidité de la Société exprime le niveau de risque que la Société choisit de prendre dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. La surveillance quotidienne de la gestion du risque de liquidité est déléguée au comité de gestion actif-passif, notamment la spécification de la simulation de crise de liquidité, l'approbation des limites de financement non garanti des branches d'activité, les taux/la politique de prix de transfert et le plan de financement d'urgence. Les questions qui nécessitent une approbation sont transmises au Conseil. Voir Risque de liquidité aux pages 19 à 20.

Risque de capital

Le risque de capital est le risque que la Société ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour répondre aux besoins en capital qui découlent de l'exécution du plan d'affaires. La Société vise à gérer et à contrôler son exposition au risque de capital par le biais de ses politiques et procédures avec l'objectif principal de détenir des ressources en capital suffisantes pour supporter les risques auxquels la Société s'engage. Le comité de gestion actif-passif est chargé de la surveillance quotidienne de la gestion du capital de la Société. Les questions qui nécessitent une approbation sont transmises au Conseil. La Société mesure les principales sensibilités du capital et analyse les facteurs de changement de l'adéquation du capital qui est régulièrement rapportée au comité de gestion actif-passif. La situation du capital est évaluée par rapport aux exigences réglementaires minimales et aux objectifs internes – voir Risque de capital à la page 20 et État des ressources en capital réglementaire à la page 23.

Risque de conformité

En conséquence du récent règlement sur les entreprises d'investissement (« REI ») / de la directive sur les entreprises d'investissement (« DEI »), MUS(EU) doit être classée dans la catégorie des établissements de crédit et a donc officiellement soumis la demande d'agrément bancaire abrégée à la DNB en novembre 2021. MUS(EU) a obtenu un agrément

d'établissement de crédit aux Pays-Bas le 31 octobre 2022 de la part de la BCE et a été ajoutée au registre des établissements de crédit par la DNB le 1er novembre 2022. Par conséquent, l'entité est de facto un établissement de crédit à compter du 1er novembre 2022. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez la page 5 de notre rapport au conseil d'administration.

19 Événements postérieurs au bilan

À la date de signature, les administrateurs n'ont connaissance d'aucun événement important qui justifierait une divulgation supplémentaire. Il n'y a pas eu de changement défavorable significatif dans les perspectives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

20 Sûreté

Dans le cadre de certaines transactions, notamment les accords de mise en pension et les opérations d'emprunt d'actions, la Société est autorisée à revendre ou à réaffecter la sûreté détenue. La juste valeur des sûretés acceptées avec droit de réaffectation de la sûreté en faveur d'autrui était la suivante :

	2022		2021	
	Juste valeur 000 €	**Vendu ou remis en gage 000 €**	**Juste valeur 000 €**	**Vendu ou remis en gage 000 €**
Sûretés acceptées	3 579 634	2 809 179	4 194 038	3 689 663

Ces soldes représentent la quasi-totalité des sûretés reçues par la Société relativement aux actifs. La Société a l'obligation de restituer la sûreté à la date d'échéance de la transaction garantie. Le processus par lequel les actifs sont donnés en garantie et acceptés en tant que garantie est généralement mené conformément à la documentation standard utilisée par les acteurs des marchés financiers.

Gestion des sûretés dans le cadre des accords de mise en pension

Les titres achetés dans le cadre d'accords de revente (« accords de mise en pension ») et les titres vendus dans le cadre d'accords de rachat (« accords de rachat ») sont principalement garantis par des obligations de crédit à notation élevée (principalement des emprunts d'État et d'entreprise). Les accords de mise en pension sont traités comme des opérations de financement garanties et sont comptabilisés à la juste valeur. La politique de la Société est généralement de prendre possession des titres achetés en vertu d'ententes de revente au moment où ces ententes sont conclues. Les accords de la Société avec des contreparties contiennent des dispositions permettant d'obtenir des garanties supplémentaires ou de restituer des garanties excédentaires, sur la base des évaluations de marché de ces garanties. La Société réévalue quotidiennement la garantie sous-jacente à ses accords de rachat et de mise en pension. Dans le cas où la valeur de marché de ces titres tombe en dessous de l'accord connexe de revente au montant du contrat plus les intérêts courus, la Société demandera généralement une garantie supplémentaire.

Entités structurées non consolidées dans lesquelles la Société détient une participation

La Société est engagée dans des entités ad hoc dans le cadre normal de ses activités. Celles-ci ont été établies en tant qu'entités structurées de sorte que les droits de vote ou droits similaires ne sont pas le facteur déterminant pour déterminer le contrôle de l'entité.

Les entités structurées sont généralement des opérations de regroupement d'actifs établies pour trouver des financements, acheter une protection de crédit ou fournir aux investisseurs des rendements qui ne sont pas autrement facilement disponibles sur le marché. Le principal risque pour la structure est le risque de crédit des titres agissant comme garantie pour les investisseurs qui conservent le risque et les avantages.

Les tableaux suivants représentent le total des actifs, l'exposition maximale aux pertes et les actifs et passifs liés à la participation de la Société dans des entités ad hoc (« EAH ») non consolidées. L'exposition maximale est déterminée par la valeur comptable de tout actif au bilan, déduction faite de tout passif avec recours, le cas échéant.

Au 31 décembre 2022	**EAH pour le financement structuré 000 €**	**Autre 000 €**	**Total 000 €**
Instruments financiers dérivés	7 011	34	7 045
Total de l'actif	**7 011**	**34**	**7 045**

Instruments financiers dérivés	49 103	2 994	52 097
Total du passif	**49 103**	**2 994**	**52 097**
Exposition maximale	**7 011**	**34**	**7 045**

Au 31 décembre 2021	**EAH pour le financement structuré 000 €**	**Autre 000 €**	**Total 000 €**
Instruments financiers dérivés	6 395	-	6 395
Total de l'actif	**6 395**	**-**	**6 395**
Instruments financiers dérivés	698	-	698
Total du passif	**698**	**-**	**698**
Exposition maximale	**6 208**	**-**	**6 208**

21 Analyse de la maturité contractuelle

La répartition des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans le tableau ci-dessous. Ceux-ci sont basés sur les termes contractuels, à l'exception des dérivés qui sont réputés être à vue. Les soldes ne concordent pas directement avec les soldes de l'état de la situation financière, car le tableau intègre les flux de trésorerie contractuels sur une base non actualisée. Les soldes des accords de mise en pension sont présentés sur une base brute, sans tenir compte des soldes qui ont été compensés dans l'état de la situation financière. Les contrats dérivés sont comptabilisés à vue à leur juste valeur.

	2022					
	À vue 000 €	**Exigible dans les 3 mois 000 €**	**Exigible entre 3 et 12 mois 000 €**	**Exigible entre 1 et 5 périodes 000 €**	**Sur 5 périodes 000 €**	**Total 000 €**
Dépôts des banques	1	-	-	-	-	1
Conventions de mise en pension	103 936	2 030 569	300 000	-	-	2 434 505
Sûretés sous forme d'espèces reçues des contreparties aux dérivés	817 395	-	-	-	-	817 395
Produits dérivés	1 007 229	-	-	-	-	1 007 229
Passifs financiers désignés à la juste valeur	-	-	-	35 492	-	35 492
Autres prêts au coût amorti	-	35 507	71 016	-	-	106 523
Autres passifs (hors dette locative)	18 551	-	-	-	-	18 551
Dette locative	-	-	723	3 176	-	3 899
	1 947 112	**2 066 076**	**371 739**	**38 668**	**-**	**4 423 595**

	2021					
	À vue 000 €	**Exigible dans les 3 mois 000 €**	**Exigible entre 3 et 12 mois 000 €**	**Exigible entre 1 et 5 périodes 000 €**	**Sur 5 périodes 000 €**	**Total 000 €**
Dépôts des banques	1	-	-	-	-	1
Passifs financiers du portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-
Accords de mise en pension	232 700	2 769 071	300 000			3 301 771
Sûretés sous forme d'espèces reçues des contreparties aux dérivés	500 305	-	-	-	-	500 305
Produits dérivés	778 950	-	-	-	-	778 950
Autres passifs (hors dette locative)	10 283	-	-	-	-	10 283
Dette locative	-	245	734	3 509	635	5 123
	1 522 239	**2 769 316**	**300 734**	**3 509**	**635**	**4 596 433**

La Société détient des actifs liquides comprenant des espèces et des quasi-espèces et des titres de placement pour lesquels il existe un marché actif et liquide. Ces actifs peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité.

22 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32 Instruments financiers : Présentation, la Société présente les actifs et passifs financiers sur une base nette dans l'état de la situation financière uniquement s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le tableau suivant montre l'impact des accords de compensation sur :

- tous les actifs et passifs financiers déclarés nets dans l'état de la situation financière ; et
- tous les instruments financiers dérivés, accords de mise en pension et de rachat et autres accords de prêt et d'emprunt garantis similaires qui sont soumis à des accords-cadres de compensation exécutoires ou à des accords similaires, mais ne sont pas éligibles à la compensation au bilan.

Le tableau identifie les montants qui ont été compensés dans l'état de la situation financière ainsi que les montants couverts par des accords de compensation exécutoires (accords de compensation et sûretés financières) mais qui ne sont pas éligibles à la compensation en vertu des exigences de la norme IAS 32 décrites ci-dessus.

Les montants nets présentés dans le tableau suivant ne visent pas à représenter l'exposition réelle de la Société au risque de crédit, car diverses stratégies d'atténuation du crédit sont utilisées en plus des accords de compensation et de garantie.

	Montants soumis à des accords de compensation exécutoires							
	Effets de la compensation sur le bilan			Montants liés non compensés			Exposition	
	Montants bruts 000 €	Montants compensés 000 €	Montants nets au bilan 000 €	Instruments financiers 000 €	Garantie en espèces 000 €	Garantie financière 000 €	Montant net 000 €	Total du bilan 000 €
Au 31 décembre 2022								
Actifs financiers dérivés	1 009 970	-	1 009 970	610 339	291 199	-	108 432	1 009 970
Accords de mise en pension	3 329 027	639 765	2 689 262	1 071 660	-	1 610 942	6 660	2 689 262
Total des actifs	4 338 997	639 765	3 699 232	1 681 999	291 199	1 610 942	115 092	3 699 232
Passifs financiers dérivés	1 007 229	-	1 007 229	610 339	53 395	-	343 495	1 007 229
Accords de rachat	2 437 737	639 764	1 797 973	1 071 660	-	724 667	1 646	1 797 973
Total des passifs	3 444 966	639 764	2 805 202	1 681 999	53 395	724 667	345 141	2 805 202
Au 31 décembre 2021								
Actifs financiers dérivés	777 287	-	777 287	498 262	197 542	-	81 483	777 287
Accords de mise en pension	3 737 918	1 325 712	2 412 206	520 134	-	1 866 394	25 678	2 412 206
Total des actifs	4 515 205	1 325 712	3 189 493	1 018 396	197 542	1 866 394	107 161	3 189 493
Passifs financiers dérivés	778 950	-	778 950	498 262	1 904	-	278 784	778 950
Accords de rachat	3 301 918	1 325 712	1 976 206	520 134	-	1 454 926	1 146	1 976 206
Total des passifs	4 080 868	1 325 712	2 755 156	1 018 396	1 904	1 454 926	279 930	2 755 156

23 Transactions avec des parties liées

Les soldes et transactions entre la Société et les parties liées sont présentés ci-dessous

	Société mère 000 €	MUFG 000 €	Autres parties liées 000 €	Total 000 €
		2022		
Recettes	24 686	253	1 047	25 986
Dépenses	5 108	6 323	-	11 431
Total des actifs	1 742 877	416 263	-	2 159 140
Total des passifs	1 723 954	598 165	6 314	2 328 433
		2021		
Recettes	15 474	622	916	17 012
Dépenses	9 722	7 489	-	17 211
Total des actifs	1 248 079	582 575	2 199	1 832 853

Total des passifs	1 020 757	273 781	-	1 294 538

Toutes les parties liées sont des filiales à part entière de MUFG, à l'exception de Jackson Square Aviation Ireland Ltd, qui est présentée comme « Autres parties liées » en raison de son statut de société apparentée à MUFG.

Aucune provision pour créances douteuses liée au montant des soldes restant dû n'est comptabilisée vis-à-vis des parties liées.

Les transactions exécutées avec des parties liées sont conclues au prix du marché dans des conditions de pleine concurrence.

La Société a conclu un accord de garantie « Deed Poll » qui garantit les passifs contractuels dérivés de MUS(EU) envers des contreparties externes. Les termes de l'arrangement stipulent que MUFG Bank est le garant de ces engagements. La Société engage des frais pour cet avantage. Cet arrangement s'ajoute à la garantie fournie par MUFG Bank, pour les expositions sur dérivés non garanties au sein d'un portefeuille de contreparties d'entreprises (voir note 7).

Il n'y a pas de transactions significatives entre parties liées avec les principaux dirigeants et les personnes qui leur sont liées, autres que les rémunérations décrites à la note 16.

24 Informations sur la société

MUFG Securities (Europe) N.V. est une société privée constituée aux Pays-Bas sous le numéro d'inscription à la chambre de commerce 71213376. Les principales activités de la Société et la nature des opérations de la Société sont décrites dans le rapport des administrateurs. L'adresse du siège social est :

MUFG Securities (Europe) N.V.
World Trade Center, Tower H, 11th floor
1077 XV, Amsterdam
Les Pays-Bas

La société mère immédiate de la Société est MUFG Securities EMEA plc, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles en vertu de la loi de 2006 sur les sociétés (Companies Act 2006). Ci-dessous l'adresse de son siège social où les états financiers consolidés vérifiés de MUFG Securities EMEA plc sont également disponibles :

MUFG Securities EMEA plc.
25 Ropemaker Street
London EC2Y 9AJ
Royaume-Uni

La société mère immédiate de MUFG Securities EMEA plc est Mitsubishi UFJ Securities Holding Co. Ltd., une société constituée au Japon. La société ultime et la partie contrôlante ultime de la Société est Mitsubishi UFJ Financial Group, constituée au Japon.

Les états financiers consolidés vérifiés de Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co. Ltd. sont mis à la disposition du public chaque année et peuvent être obtenus auprès de son siège social à :

Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co., Ltd.
5-2, Marunouchi 2-chome
Chiyoda-ku
Tokyo 100-0005
Japon

Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration et le conseil de surveillance, et leur publication a été autorisée le 13 avril 2023.

Au nom de

MUFG Securities (Europe) N.V.

M. Wietze Reehoorn

Mme Gisella van Vollenhoven

Mme Colleen Frances Stack

M. Yuji Tokuhiro

M. Jeffrey Simmons

Autres informations

Stipulations de l'acte constitutif concernant l'affectation du bénéfice

Les stipulations relatives à la réserve et à la répartition des bénéfices figurent à l'article 23 « Bénéfice et réserves » de l'acte constitutif modifié. Les stipulations suivantes ont été mentionnées dans l'article précité :

1. L'assemblée générale détermine l'affectation des bénéfices accumulés.
2. Les distributions ne peuvent être effectuées qu'à concurrence du montant de la part distribuable des capitaux propres.
3. Une distribution de bénéfices a lieu après l'adoption des comptes annuels dont il ressort que la distribution est autorisée.
4. Sous réserve de l'article 23.4 et de la section 2:105 paragraphe 4 DCC, le conseil d'administration peut décider de la distribution provisoire des bénéfices.
5. Sous réserve de l'article 23.4, l'assemblée générale peut décider de procéder à des distributions à partir d'une réserve en totalité ou en partie.
6. Le droit d'un actionnaire de recevoir des distributions s'éteint dans un délai de cinq ans après qu'elles sont devenues exigibles.
7. En calculant le montant de toute distribution sur les actions, les actions détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

Le Conseil propose d'ajouter le résultat courant de la période aux capitaux propres. Cette proposition a été prise en compte dans les états financiers.